

05

Prix

623-1501

La statistique suisse des prix de la construction

Octobre 2015 = 100

Bases méthodologiques



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Domaine «prix»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

L'indice suisse des prix de la construction: indices de l'évolution des prix dans le secteur de la construction,

Neuchâtel 2016, 6 pages, gratuit, numéro OFS: 677-1600

Les valeurs référentielles moyennes pour des éléments calculés: une offre de l'OFS à tous les planificateurs/planificatrices,

Neuchâtel 2015, 6 pages, gratuit, numéro OFS: 1529-1500

Indice des prix à la production et à l'importation (décembre 2015=100): bases méthodologiques,

Neuchâtel 2016, 76 pages, fr. 17.00 (TVA excl.), numéro OFS: 667-1501

Indice des prix à la production et à l'importation,

Neuchâtel 2016, 2 pages, gratuit, numéro OFS: 982-1600

Indice des prix à la consommation (décembre 2015=100):

bases méthodologiques, Neuchâtel 2016, 68 pages, fr. 15.00 (TVA excl.), numéro OFS: 854-1500

L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) – 2016,

Neuchâtel 2016, 2 pages, gratuit, numéro OFS: 528-1600

Domaine «prix» sur Internet

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 05 – prix

Le renchérissement en Suisse

www.IPC.bfs.admin.ch

La statistique suisse des prix de la construction

Octobre 2015 = 100

Bases méthodologiques

Rédaction Marie-Claude Pointet, OFS
Contenu Marie-Claude Pointet, OFS; Yves Guillod, OFS

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2016

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Marie-Claude Pointet, OFS, tél. 058 463 69 18;
Yves Guillod, OFS, tél. 058 463 61 45

Rédaction: Marie-Claude Pointet, OFS; Yves Guillod, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 05 Prix

Langue du texte original: Français

Mise en page: Section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: Section DIAM, Prepress/Print

Cartes: Section DIAM, ThemaKart

Page de titre: OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne;
photo: © gradt – Fotolia.com

Impression: Cavelti SA, Gossau

Copyright: OFS, Neuchâtel 2016
La reproduction est autorisée, sauf à des fins
commerciales, si la source est mentionnée

Commandes d'imprimés: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
tél. 058 463 60 60, Fax 058 463 60 61,
order@bfs.admin.ch

Prix: fr. 14.- (TVA excl.)

Téléchargement: www.statistique.ch (gratuit)

Numéro OFS: 623-1501

ISBN: 978-3-303-05750-6



Table des matières

Table des matières	3	2.6.3 Coordination avec l'IPP/IPI	16
		2.6.4 Fournisseurs de données	17
		2.6.5 Périodicité	17
		2.6.6 Branches	17
		2.6.7 Formulaires de relevé des prix	18
		2.6.8 Ampleur du relevé	18
1 L'environnement de la statistique des prix de la construction	5	2.7 La méthode de calcul	18
		2.7.1 Niveaux de calcul de la statistique des prix de la construction	18
1.1 Le système de statistiques des prix	5	2.7.2 Agrégats de base et intermédiaires	18
1.1.1 L'indice des prix de la construction	5	2.8 Traitement des lacunes de relevé (imputation du prix)	20
1.2 Indice de prix établi depuis 1998	6		
1.3 Applications et cercle d'utilisateurs	7	3 L'indice des prix de la construction en comparaison internationale	21
1.3.1 Applications	7		
1.3.2 Cercle d'utilisateurs	7	3.1 Bases	21
1.4 La révision de l'indice des prix de la construction d'octobre 2015	8	3.2 Variables relevées	21
1.5 Bases légales et protection des données	8	3.3 Niveau de détail de la statistique	21
1.6 Directives internationales	8	3.4 Méthode de calcul	21
		3.5 Classifications	21
2 Bases de l'indice des prix de la construction (octobre 2015=100)	9	3.6 Périodicité	21
		3.7 Base de l'indice	22
2.1 Indices des prix et indices des coûts	9	4 Publications et renseignements	23
2.2 Panier-type	10		
2.2.1 Définition	10	4.1 Publications	23
2.2.2 Nomenclatures	11	4.2 Renseignements	23
2.2.3 Types d'objet	11		
2.3 La régionalisation de l'indice	14	5 Abréviations	24
2.3.1 Raisons de la régionalisation	14		
2.3.2 Concept des grandes régions	14	6 Bibliographie	25
2.4 La pondération	14		
2.4.1 Pondérations des types d'objet	14	Annexe	27
2.4.2 Pondérations des grandes régions	15		
2.4.3 Année de pondération	15		
2.5 Prix déterminants	15		
2.6 Le système de relevé de prix	16		
2.6.1 La méthode des prix des prestations comme méthode principale	16		
2.6.2 La méthode des appels d'offre dans certaines branches particulières	16		

1 L'environnement de la statistique des prix de la construction

1.1 Le système de statistiques des prix

Le système de statistiques des prix de l'Office fédéral de la statistique (OFS) comprend l'indice des prix à la consommation (mensuel), l'indice des prix à la production et à l'importation (mensuel), ainsi que l'indice des prix de la construction (semestriel). Ces indices sont complétés par une comparaison spatiale internationale du niveau des prix (annuel).

1.1.1 L'indice des prix de la construction

L'indice des prix de la construction (PCO), comme composante du système des prix de la production (voir ci-contre), est un indicateur conjoncturel qui mesure l'évolution effective des prix du marché des prestations fournies par les entreprises travaillant dans la construction. Il relève principalement des prix de contrats, après déduction des rabais accordés.

Ses résultats reflètent les fluctuations de l'offre et de la demande, ainsi que les gains de productivité. Ils sont présentés aussi bien pour la construction dans son ensemble, que pour le bâtiment et le génie civil, eux-mêmes subdivisés en différents types d'objet.

Les agrégations créées dans le bâtiment permettent également d'obtenir des indices pour les nouvelles constructions et pour la rénovation, ainsi que des indices pour les bâtiments destinés ou non à l'habitation.

Les applications pratiques de l'indice des prix de la construction sont multiples; ses résultats peuvent être utilisés aussi bien pour des analyses économiques globales que pour des études spécifiques à la branche (voir chap. 1.3.1).

Un système d'indices

L'indice des prix de la construction fait partie de l'indice des prix à la production et à l'importation (IPP/IPI) et, dans un cadre plus large, du système statistique de prix de la Suisse.

Ainsi, plusieurs indices forment ensemble le système d'indicateurs des prix à la production et à l'importation (voir figure 1).

Indice des prix à la production (IPP)

L'indice des prix à la production mesure l'évolution des prix des biens et services produits et vendus par des entreprises exerçant leurs activités en Suisse.

Indice des prix à l'importation (IPI)

L'indice des prix à l'importation mesure l'évolution des prix des produits importés.

Indice des prix de la construction (PCO)

L'indice des prix de la construction mesure l'évolution des prix effectifs du marché des prestations fournies par des entreprises indigènes travaillant dans la construction.

Cet indice met à disposition des résultats détaillés pour la construction dans son ensemble, le bâtiment (subdivisé en 8 types d'objet) et le génie civil (subdivisé en 3 types d'objet).

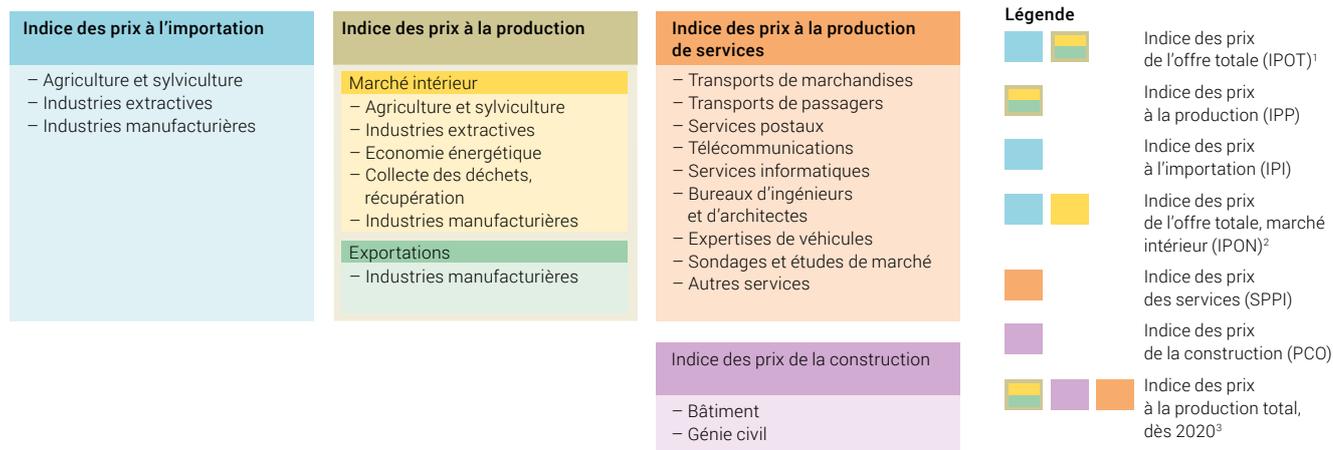
Les résultats sont régionalisés selon la subdivision de la Suisse en 7 grandes régions.

Indice total des prix à la production dès 2020

L'objectif visé à moyen terme est de calculer un indice total des prix à la production, intégrant l'indice des prix à la production, l'indice des prix à l'importation, l'indice des prix à la production de services et l'indice des prix de la construction.

Le système des prix à la production et à l'importation

G1



¹ Total de l'indice des prix à la production (marché intérieur et exportations) et de l'indice des prix à l'importation.

² Total de l'indice des prix à la production (marché intérieur) et de l'indice des prix à l'importation.

³ En projet.

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

1.2 Indice de prix établi depuis 1998

Le projet de créer, au plan national, une statistique des prix de la construction a déjà une longue histoire. Depuis quelques décennies, plusieurs tentatives avaient été menées en vue de faire aboutir une telle statistique, mais sans succès en raison des difficultés méthodologiques rencontrées ou par manque de moyens financiers. Jusqu'à la fin des années 1990, l'évolution des prix dans le domaine de la construction n'était évaluée que sur la base des indices régionaux des prix de la construction de logements établis par les villes de Zurich et de Berne ainsi que

par les cantons de Lucerne et de Genève. Faute d'indices plus appropriés, on recourait aussi à ces indices régionaux pour des types d'objet qui n'avaient rien ou que peu à voir avec la construction de logements.

En 1994, suite à l'adoption de la motion Bisig par le Parlement, l'OFS s'est attelé à la tâche de mettre sur pied une statistique des prix de la construction, laquelle fut introduite en octobre 1998.

Depuis lors, de par ses résultats régionalisés et diversifiés selon 11 types d'ouvrages (3 lors de l'introduction de la statistique) permettant de calculer des indices agrégés pour le bâtiment, le génie civil et la construction dans son ensemble, l'indice des

Statistiques analogues régionales

Il existe plus d'une statistique régionale des prix de la construction en Suisse.

L'indice zurichois des prix de la construction de logements, dont la dernière base est avril 2010=100, est produit annuellement pour le mois d'avril par l'office statistique de la ville de Zurich. Depuis avril 2005, l'indice zurichois a défini un nouvel objet de référence, à savoir un complexe immobilier en trois parties construit dans les années 2002/2003 dans le quartier Hohmoos à Zurich Schwamendingen, comprenant 23 logements et 47 places de parking souterrain. La méthode de relevé des prix utilisée est la méthode dite «des appels d'offres». Elle consiste à demander chaque année des offres aux entreprises de la région zurichoise, le jour de référence étant à chaque fois le 1^{er} avril, pour une nouvelle construction de ce bâtiment déjà existant.

Le canton de Genève qui, contrairement à Zurich, ne souhaitait pas avoir deux indices des prix de la construction, ne fournissant pas, du fait des méthodologies différentes, des résultats identiques, a repris les chiffres calculés par l'OFS.

Cependant, l'indice genevois étant précédemment cantonal et l'OFS n'offrant que des chiffres pour la grande région lémanique, l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) a demandé à ce dernier qu'il lui calcule une extension de l'indice pour le canton de Genève uniquement, ce qui se fait depuis avril 2003 déjà.

La ville de Berne a repris, quant à elle, depuis 2002 les chiffres calculés par l'OFS et a raccordé son indice avec les valeurs de la construction de bâtiments à plusieurs logements de la grande région Espace Mittelland.

Enfin, l'indice lucernois n'est plus calculé depuis 2003. Le service statistique du canton de Lucerne met à disposition de ses utilisateurs les données statistiques de l'OFS concernant l'indice des prix de la construction pour la Suisse centrale en particulier, mais également pour la Suisse dans son ensemble et ses autres grandes régions.

prix de la construction est devenu un indispensable instrument de mesure du renchérissement et est utilisé comme indicateur de référence par la grande majorité des maîtres d'ouvrages publics, ainsi que par de nombreux privés, pour adapter leurs crédits ou leurs budgets à l'évolution effective des prix. Reconnaissant cet état de fait, Berne et Genève ont repris les chiffres calculés par l'OFS et Lucerne n'a pas jugé utile de continuer à produire des chiffres. Seul l'indice zurichois des prix de la construction de logements continue d'être produit à un rythme annuel.

1.3 Applications et cercle d'utilisateurs

1.3.1 Applications

Les principaux champs d'application de l'indice des prix de la construction sont les suivants:

Indicateur économique

Indicateur conjoncturel mesurant le renchérissement.

Déflateur

Déflation de diverses valeurs nominales des comptes nationaux et du secteur de la construction afin de déterminer les évolutions réelles de l'économie nationale.

Analyses

- analyses macro-économiques,
- analyses et comparaisons de branches,
- analyses et comparaisons de prestations.

Applications pratiques

- indexation: adaptation des montants de budgets, devis ou crédits à l'évolution des prix;
- informations sur l'évolution des prix de divers groupes de prestations.

Depuis avril 2003, les prix relevés pour calculer l'indice sont également utilisés pour fournir des valeurs référentielles moyennes pour des éléments calculés définis maintenant selon la nomenclature du «code des coûts de construction eCCC-Bât» du Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction (CRB)¹ (voir chapitre 4.1).

1.3.2 Cercle d'utilisateurs

Le tableau ci-dessous résume les principaux types d'utilisation de l'indice et les principaux publics cible correspondants. Au-delà des informations détaillées qu'il fournit aux entreprises pour toutes leurs indexations courantes, l'indice des prix de la construction est également l'indicateur utilisé, entre autres, par l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) pour le calcul du subventionnement aux constructions fédérales, par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ainsi que par le Secrétariat d'état à l'économie (SECO) et la Banque nationale suisse (BNS).

L'indice des prix de la construction est aussi utilisé dans le calcul d'indices combinés demandés par l'Office fédéral des transports (OFT), tels l'indice du renchérissement des nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA), l'indice du renchérissement pour le raccordement ferroviaire de Genève Cornavin à Annemasse (CEVA), l'indice du renchérissement des constructions de voies ferroviaires et l'indice de lutte contre le bruit ferroviaire, ou par l'Office fédéral des routes (OFROU), tels les indices du renchérissement du fonds d'infrastructure des routes nationales (achèvement du réseau et élimination des goulets d'étranglement).

Principaux utilisateurs de l'indice des prix de la construction

T1

	Indexation	Information générale	Analyses
Utilisation	Indexation des montants de budgets, devis ou crédits	Renseignements généraux et particuliers	Recherche, analyses économiques, prévisions
Public cible	Entreprises, OFCL, OFT, OFROU, OFFT, CFF, NLFA, toutes parties à un crédit contenant une clause d'indexation	Grand public, presse et autres médias, BNS, organes administratifs	SECO, BNS, instituts de recherches conjoncturelles, universités, établissements bancaires, entreprises, organes administratifs, Eurostat

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

¹ Le CRB développe des standards pour la conception, l'exécution et la gestion d'ouvrages.

1.4 La révision de l'indice des prix de la construction d'octobre 2015

Après 2010 et pour la deuxième fois depuis son établissement, l'indice des prix de la construction a été révisé en profondeur. À partir d'avril 2016, il est calculé sur une nouvelle base: octobre 2015=100.

Une révision permet de moderniser une statistique en profondeur, notamment d'intégrer des améliorations conceptuelles et méthodologiques, ainsi que d'adapter la structure et la pondération des objets de référence à l'évolution du marché. Elle permet aussi d'optimiser les processus de production et de diffusion en essayant, dans la mesure du possible, de coller au mieux aux besoins des utilisateurs et de maintenir la charge sur les répondants aussi faible que possible.

La révision d'octobre 2015 a poursuivi les objectifs principaux suivants:

- mise à jour des éléments standards, à savoir adaptation des types d'objet, de leur structure et de leur pondération à l'évolution des marchés, actualisation des pondérations régionales;
- contrôle de la pertinence de la méthode de relevé (prix des prestations);
- introduction de la moyenne géométrique comme méthode d'agrégation de base;
- amélioration des techniques de relevé;
- travaux préparatoires d'utilisation de nouvelles données secondaires dans le but d'alléger la tâche des entreprises.

La révision de 2015 s'est caractérisée toutefois par une continuité avec l'indice des prix de la construction établi jusque-là.

1.5 Bases légales et protection des données

La base légale de l'indice des prix de la construction est constituée par la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF), par l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'organisation de la statistique fédérale et par l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, dont l'annexe mentionne le relevé des prix de la construction. La participation au relevé est obligatoire pour les entreprises interrogées.

L'Office fédéral de la statistique observe les prescriptions sur la protection des données de la Confédération, telles qu'elles sont définies dans la loi susmentionnée sur la statistique fédérale et dans la loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données. Les informations fournies par les rapporteurs de prix sont traitées confidentiellement et utilisées seulement à des fins statistiques. Les résultats publiés sont des valeurs moyennes et ne permettent pas d'identifier des données individuelles.

1.6 Directives internationales

En vertu des Accords bilatéraux II avec l'Union Européenne (UE), l'indice des prix de la construction doit satisfaire aux exigences du Règlement révisé 1165/98 de l'UE sur les statistiques conjoncturelles².

L'observation de ce règlement permet notamment de couvrir les besoins de données des autres organisations internationales importantes pour les statistiques économiques suisses (OCDE, ONU, FMI).

² Règlement (CE) n°1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles (JO L 162 du 5.6.1998, p.1). Ce règlement recommande pour la construction, à l'inverse de ce qui se fait pour l'industrie, d'utiliser des indices de coûts et non des indices de prix (voir chapitre 3). Lorsque les variables portant sur les coûts de la construction ne sont pas disponibles, ceux-ci peuvent être évalués par approximation d'après la variable des prix à la production.

2 Bases de l'indice des prix de la construction (octobre 2015=100)

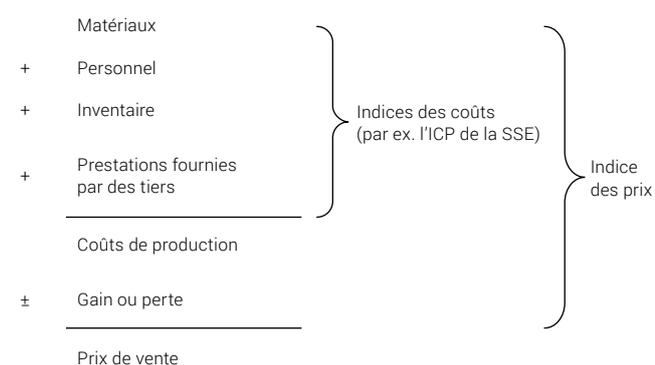
2.1 Indices des prix et indices des coûts

L'indice des prix de la construction mesure l'évolution des prix des principaux types d'objet du bâtiment et du génie civil. Il fait apparaître l'évolution des prix que les différentes entreprises participant à la construction d'un ouvrage demandent pour leurs prestations selon le contrat qu'elles ont conclu avec le maître de l'ouvrage. Il s'agit donc du prix de vente qu'une entreprise obtient effectivement sur le marché pour ses prestations (cf. graphique G2).

Un tel indice, applicable pour indexer des budgets ou des devis à l'évolution effective du marché de la construction, doit être différencié d'un indice des coûts, tel l'indice des coûts de production (ICP) calculé pour le secteur principal de la construction par la Société suisse des Entrepreneurs (SSE). L'indice des coûts suit, quant à lui, l'évolution des coûts inhérents à la production d'une prestation de construction (matériaux, salaires, inventaire et prestations de tiers). Il reflète ainsi les fluctuations effectives des coûts de l'entrepreneur pendant la durée des travaux de construction, sans tenir compte des bénéfices et des pertes (cf. graphique G2). Mesuré trimestriellement, cet indice est applicable pour le calcul du renchérissement en cours de travaux.

L'indice des prix de la construction est donc utilisé lors des phases de conception d'un projet, tant et aussi longtemps qu'aucun prix n'a été fixé par une adjudication ou un contrat. Lorsque le contrat a été conclu, on a généralement recours à des indices de coûts pour l'indexation (voir l'annexe 1).

Comparaison indice des coûts – indice des prix G2



Source: OFS – PCO

© OFS 2016

2.2 Panier-type

2.2.1 Définition

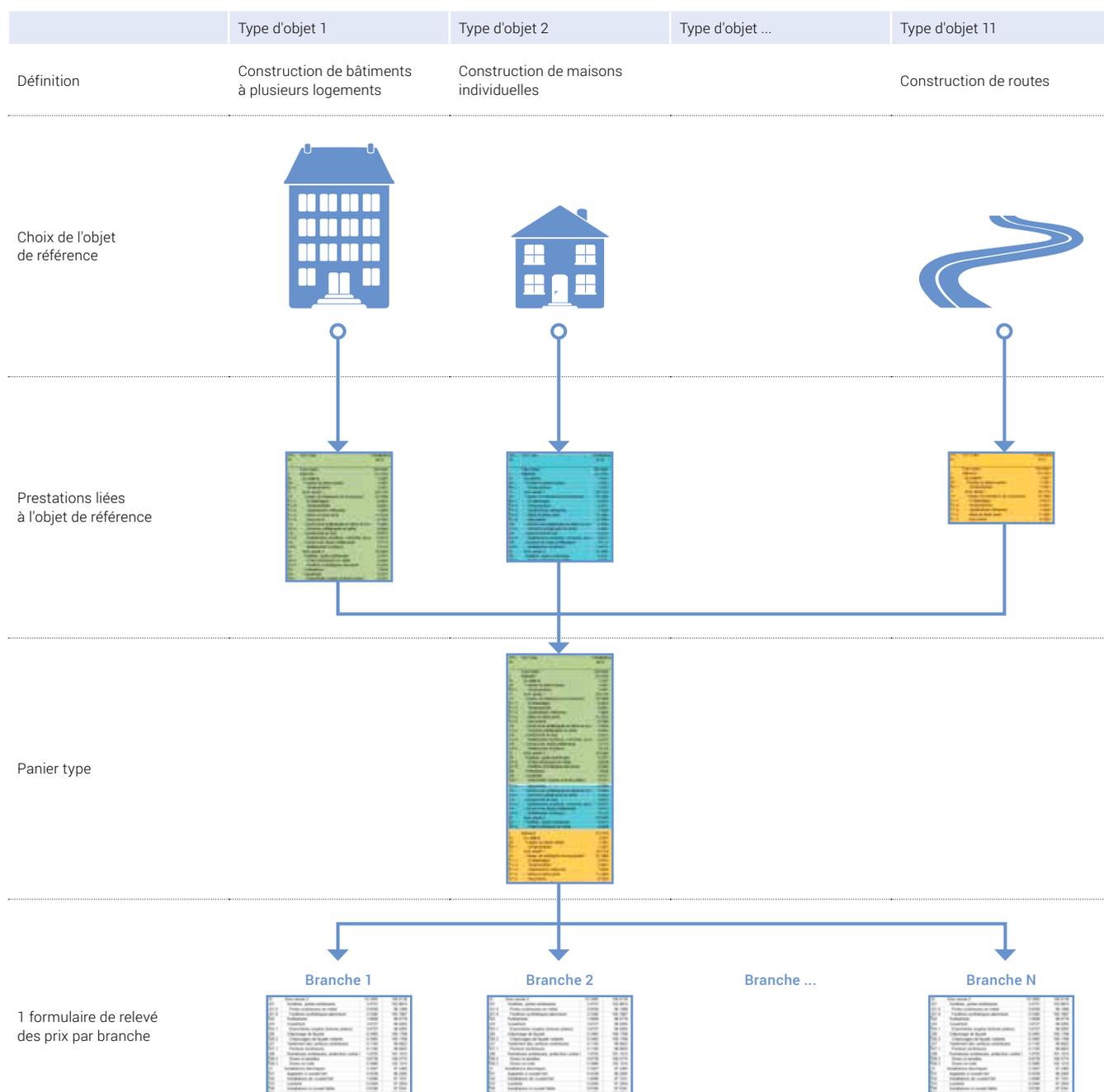
L'ensemble des prestations dont l'indice des prix de la construction mesure l'évolution constitue le panier-type. Le contenu de ce dernier doit être le plus exhaustif possible puisqu'il doit refléter le marché de la construction dans son ensemble. Plusieurs questions se posent lorsqu'il s'agit de définir le panier-type:

quelles prestations doit-il contenir, comment les décrire précisément et quelle doit être leur importance (poids relatif) par rapport au total?

Pour le domaine de la construction, 11 types d'objets de construction définissent la structure du panier-type. À chaque type d'objet correspond un objet de référence qui le représente fidèlement (cf. graphique G3).

Principe du relevé

G3



2.2.2 Nomenclatures

Pour observer l'évolution des prix dans le secteur de la construction, plusieurs nomenclatures sont utilisées. Elles permettent de décrire aussi bien la structure des types d'objet que la composition exacte de toutes les prestations qui les composent.

2.2.2.1 Le code des frais de construction (CFC)

Les indices des types d'objet sont structurés et publiés selon le CFC dont la nomenclature est structurée comme un plan comptable (par agrégation d'articles du catalogue des articles normalisés – CAN), dans le but d'identifier, à la fin d'une construction, les coûts respectifs des différents maîtres d'état ayant participé à sa réalisation.

Le CRB a introduit en 2009 une nouvelle nomenclature découlant du CFC (eCCC-Bât), qui aura toutefois besoin de quelques années encore avant de remplacer la précédente dans la pratique. Ainsi, tous les types d'objet (ceux observés jusqu'à présent et celui nouvellement introduit dans le cadre de la révision) sont pour le moment encore structurés selon l'ancien CFC. Les résultats des types d'objet continueront donc d'être publiés comme jusqu'à présent selon cette ancienne nomenclature. L'avenir nous dira, en fonction de la rapidité avec laquelle la nouvelle structure remplacera l'ancienne, quand il deviendra nécessaire d'établir une clé de passage afin de pouvoir publier les résultats également selon la nouvelle nomenclature.

2.2.2.2 Le catalogue des articles normalisés (CAN)

Les prestations dont les prix sont relevés sont, elles, issues pour la grande majorité des CAN construction qui définissent et décrivent les prestations élémentaires des différents corps de métier. Ces catalogues sont régulièrement utilisés dans la pratique par les entreprises qui livrent leurs prix. Cette nomenclature représente ainsi une bonne base pour constituer des agrégations statistiques. Si un catalogue n'est pas en usage dans une branche, on se réfère dans ce cas à la pratique dans cette dernière.

2.2.2.3 La nomenclature générale des activités économiques (NOGA)

À côté de ces nomenclatures spécifiques, l'indice suisse des prix de la construction est également conforme à la nomenclature générale des activités économiques (NOGA), laquelle se fonde elle-même sur la Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté européenne (NACE Rév. 2).

De cette façon, on peut utiliser l'indice des prix de la construction pour des comparaisons ou le mettre à disposition d'autres statistiques utilisant la NOGA (notamment les comptes de production des comptes nationaux et la statistique de la production, des commandes et des chiffres d'affaires dans la construction).

2.2.3 Types d'objet

Les dix types d'objet observés jusqu'à présent constituent toujours une part significative des constructions en Suisse. Ils ont par conséquent été maintenus dans le cadre de la révision, mais les objets de référence qui les représentent ont été mis à jour si nécessaire. Le maintien des types d'objet observés jusqu'à présent permet, malgré les modifications effectuées au niveau des objets de référence eux-mêmes, de garantir la continuité des indices.

Dans le cadre de la révision et pour répondre aux nombreuses demandes des utilisateurs, un type d'objet supplémentaire a été introduit lors du relevé d'octobre 2015 (cf. tableau T2 ci-après). Ainsi, de nouvelles données sont fournies, dans le domaine du bâtiment, pour la rénovation de bâtiments à plusieurs logements ne répondant pas aux standards Minergie. Le bâtiment à plusieurs logements en bois a quant à lui été remplacé.

Types d'objet et objets de référence T2

Type d'objet	Objet de référence
Secteur du bâtiment	
Construction de bâtiments à plusieurs logements	Maintenu, objet de référence identique
Construction de bâtiments à plusieurs logements en bois	Maintenu, nouvel objet de référence
Construction de maisons individuelles	Maintenu, objet de référence identique
Construction de bâtiments administratifs	Maintenu, objet de référence identique
Construction de halles industrielles	Maintenu, objet de référence identique
Rénovation de bâtiments à plusieurs logements non Minergie	Nouveau type d'objet, nouvel objet de référence
Rénovation de bâtiments à plusieurs logements Minergie	Maintenu, objet de référence identique
Rénovation de bâtiments administratifs	Maintenu, objet de référence identique
Secteur du génie civil	
Construction de routes	Maintenu, objet de référence identique
Construction de passages inférieurs	Maintenu, objet de référence identique
Construction de parois antibruit	Maintenu, objet de référence identique

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

2.2.3.1 Description des objets de référence

Afin de définir les prestations à fournir pour chaque type d'objet, un ouvrage réel réalisé récemment en Suisse (objet de référence) a dû être choisi. Une définition détaillée des caractéristiques que devait couvrir chaque type d'objet a permis de retenir des objets de référence présentant un maximum de spécificités et de caractéristiques propres à l'ensemble des objets d'un même type.

L'utilisation de tels objets réels offre d'une part la possibilité de donner plus de détails sur le mode d'exécution dans les formulaires de relevé et, d'autre part, de connaître toutes les dimensions des objets, ce qui pourrait permettre de calculer des prix moyens absolus par m² ou m³.

a) Le bâtiment à plusieurs logements

Le bâtiment à plusieurs logements fait partie d'un lotissement résidentiel de 7 bâtiments comprenant 79 appartements et un garage souterrain. L'immeuble de référence est l'un des bâtiments de ce lotissement composé de 8 appartements dont 2 attiques³. Ses caractéristiques sont les suivantes:

- construction traditionnelle du sous-sol;
- 3 étages normaux et un étage en attique;
- façades ventilées avec isolation thermique minérale et un revêtement moderne en panneaux de verre;
- isolation thermique optimale et ventilation contrôlée des appartements garantissant une basse consommation d'énergie;
- bâtiment Minergie satisfaisant aux hautes exigences constructives et techniques actuelles.

Sa surface habitable nette est de 775 m² et le volume du bâtiment (SIA 116) atteint 2 435 m³.

b) Le bâtiment à plusieurs logements en bois

Le nouveau bâtiment à plusieurs logements en bois est constitué d'un bâtiment en rangée comprenant 3 unités d'habitation. Situé sur un terrain en pente, il ne possède pas de sous-sol. Chaque habitation compte 2 étages en pleine surface et un étage de combles avec galerie; chacune dispose également d'un garage non relié au bâtiment d'habitation et d'une maisonnette de jardin séparée.

Cet objet a comme particularités une construction avec radier en béton armé, une protection accrue contre le bruit, ainsi que des besoins en énergie selon Minergie. Les calculs statiques ont été effectués, sur mandat du maître de l'ouvrage, par un ingénieur spécialiste de la construction en bois.

c) La maison individuelle

La maison individuelle est un bâtiment Minergie satisfaisant aux hautes exigences constructives et techniques actuelles.

Le sous-sol en béton (91,38 m²) comprend une cave, un local pour le chauffage et la buanderie, ainsi qu'un local de 40 m². Le rez-de-chaussée (90,15 m²) présente une entrée, une chambre, WC séparé, une cuisine et un salon/salle à manger. A l'étage,

dans un espace de 87,66 m², se trouvent 3 chambres à coucher et une salle de bain. La maison est pourvue d'une installation de chauffage avec pompe à chaleur et sondes géothermiques et d'un chauffage au sol.

Sa surface habitable nette est de 269 m², l'espace extérieur de 101,43 m² et le volume construit atteint 912 m³ (1 117 m³ avec l'auvent).

d) Le bâtiment administratif

Le bâtiment administratif, construit de façon à respecter le standard Minergie, possède une surface de 2 200 m² et un volume net de 5 671 m³, répartis sur 6 étages, dont un niveau en sous-sol.

De forme plutôt compacte et allongée, il est doté de doubles façades en verre avec structure métallique légère, qui servent de protection contre le soleil.

e) La halle industrielle

La halle industrielle de référence est rectangulaire et de construction simple et traditionnelle avec:

- un sous-sol en béton à usage de garage,
- une ossature métallique,
- des façades en éléments sandwich,
- une toiture avec tôles de toiture,
- des sols industriels sans joints.

La halle présente les dimensions suivantes: 67,50 m de longueur, 44,50 m de largeur et 5,50 m de hauteur.

f) La rénovation d'un bâtiment à plusieurs logements Minergie

La rénovation d'un bâtiment à plusieurs logements Minergie concerne la réfection complète d'un immeuble bâti en 1962, afin de répondre aux exigences constructives et techniques actuelles (standard Minergie), autrement dit isolation externe, pose de nouvelles fenêtres, adaptation des installations techniques du bâtiment aux normes en vigueur, remise à neuf des locaux humides intérieurs dorénavant équipés de nouvelles installations sanitaires et de nouveaux appareils, rénovation de l'installation de chauffage, etc.

g) La rénovation d'un bâtiment à plusieurs logements non Minergie

La rénovation d'un bâtiment à plusieurs logements non Minergie concerne la réfection d'un immeuble, sans pour autant remplir les exigences constructives et techniques des standards Minergie. Cela comprend des travaux de couverture, d'étanchéité, d'isolation coupe-feu, d'installations électriques, d'installations sanitaires, de même que la pose d'une installation solaire intégrée, la pose d'une nouvelle cuisine dans chaque logement, le vitrage des balcons, différents travaux de menuiserie, etc.

h) La rénovation d'un bâtiment administratif

La rénovation d'un bâtiment administratif concerne un immeuble de 11 074 m² construit en 1970, comprenant un sous-sol, quatre étages normaux et un attique réservé jusqu'ici à des logements.

³ 6 appartements de 4½ pièces de 125 m²
1 attique de 2½ pièces de 65 m²
1 attique de 3½ pièces de 86 m²

L'assainissement de cet immeuble a permis de le mettre en conformité avec les standards Minergie (isolation, installation des techniques de maison, etc.) et de le destiner uniquement à un usage administratif.

i) La construction d'une route

La construction d'une route est représentée par une route de contournement d'environ 1 900 mètres de long, construite pour une petite partie en zone de localité et pour le reste hors localité. Cette route comporte deux voies de circulation ainsi qu'une piste mixte pour les cycles et les piétons.

j) La construction d'un passage inférieur

La construction d'un passage inférieur en béton armé se réfère au passage d'une route cantonale sous une ligne ferroviaire à une voie.

k) La construction d'une paroi antibruit

La construction d'une paroi antibruit concerne une réalisation effectuée le long d'une route de contournement. Il s'agit d'une paroi en éléments en béton surmontés d'une partie en verre et d'une longueur d'environ 600 mètres.

2.2.3.2 Choix des prestations

L'indice des prix de la construction, du fait de la méthode de relevé des prix choisie, ne prend en considération qu'une petite partie des prestations fournies dans le secteur de la construction (voir chapitre 2.6.1).

La sélection a été faite pour chaque type d'objet, en veillant à ne retenir qu'une seule fois toutes les prestations intervenant à l'identique dans plusieurs d'entre eux. Pour un mur en béton par exemple, le prix du mètre cube de béton dépend du type de béton, de l'épaisseur, de la hauteur du mur et de la grandeur de l'étape de bétonnage. Ceci défini, que ce béton soit coulé pour construire un bâtiment d'habitation ou un immeuble administratif ne joue aucun rôle.

Pour les branches dans lesquelles le relevé des prix ne se fait pas avec la méthode des prix des prestations, il a été procédé différemment. Pour les cuisines et les ascenseurs, une installation type a été définie et chaque entreprise participante communique les prix de son modèle standard. Pour les honoraires, il a été défini, en collaboration avec la société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), des objets de référence spécifiques et le détail des prestations à fournir par l'architecte et les ingénieurs. Pour la technique de maison enfin, la seule solution permettant de relever des prix comparables a été de n'effectuer aucun choix mais de relever au contraire la totalité des prestations d'une installation standard définie par l'OFS avec l'aide d'un expert externe. Cette méthode présente l'inconvénient d'occasionner une charge de travail plus élevée pour les entreprises.

Toutes les prestations, CAN ou autres, retenues dans le cadre de l'indice des prix de la construction ont ensuite été réunies en une unique liste. Cette liste complète figure à l'annexe 2.

2.2.3.3 Pondérations des prestations de construction

Les pondérations des prestations pour chaque type d'objet de construction ont été revues en fonction des nouveaux ouvrages retenus.

Les pondérations trouvent leur source dans les décomptes finaux des objets de référence choisis. Après s'être procuré les décomptes finaux des objets de référence choisis, présentés selon le CFC, il a fallu, avec l'aide d'un expert de la construction, les analyser et les épurer (les positions trop petites, trop hétérogènes dans leur contenu ou impossibles à standardiser et donc à comparer dans le temps ont été supprimées) afin d'en tirer les schémas de ventilation et les pondérations.

On a exclu tout d'abord du relevé les groupes principaux CFC ne faisant pas partie de la construction à proprement parler, comme le terrain (chapitre 0), les équipements d'exploitation (chapitre 3) ainsi que l'ameublement et la décoration (chapitre 9). En outre, on a fait abstraction, dans les autres groupes principaux (1, 2, 4 et 5) de certains groupes non représentatifs ou difficiles à normaliser (p. ex. installations de chantier).

Au niveau des sous-groupes (CFC à trois chiffres) et des genres (CFC à quatre chiffres), certaines positions ont également été laissées de côté.

Ces choix ont été fixés sur la base de réflexions conceptuelles, de l'importance des prestations, des besoins des utilisateurs ainsi que de considérations techniques liées au relevé.

Il convient de préciser encore que l'on aurait également pu faire abstraction du groupe principal 5 (frais secondaires et comptes d'attente) ainsi que des honoraires des architectes et des ingénieurs. Si l'on applique strictement la théorie, ces frais ne font en effet pas non plus partie de la construction proprement dite. Ils ont toutefois été conservés et intégrés dans le calcul de l'indice comme cela était déjà le cas avant la révision⁴.

Enfin, il a été admis que les modes de construction, dans un petit pays comme la Suisse, sont très similaires (voire semblables) dans toutes les régions. Les pondérations ont ainsi été établies de manière uniforme pour toute la Suisse et sont donc valables dans toutes les grandes régions (cf. annexe 3).

2.2.3.4 Comparabilité restreinte avec les schémas antérieurs

Dans le cadre de la révision, les dix types d'objet déjà existant ont été maintenus, mais les objets qui les représentent ne sont en revanche plus tous les mêmes. La structure de ces types d'objet a donc légèrement changé. Aussi, même si le chaînage effectué entre les types d'objet anciens et nouveaux est possible et a été opéré, ces changements de structure occasionnent un léger biais dans l'évolution annuelle d'avril 2016, puisque l'on met en relation deux objets qui ne sont pas identiques.

⁴ Lors de l'introduction de la statistique en 1998, la raison en était qu'en Suisse, par tradition, ces frais étaient inclus depuis longtemps déjà par les offices statistiques des régions dans leurs indices des prix de construction de logements. La demande pour des indices relatifs à ces frais (taux d'intérêt sur les crédits de construction, honoraires) étant toujours présente et même grandissante, il a été décidé, lors des travaux liés à la révision, de ne rien changer à cet état de fait.

2.3 La régionalisation de l'indice

2.3.1 Raisons de la régionalisation

Dans le cadre des statistiques de prix, les indices publiés se rapportent normalement à l'ensemble du pays (indice suisse des prix à la consommation, indice des prix à la production et à l'importation). L'indice suisse des prix de la construction fait exception. Les particularités du secteur de la construction requièrent une régionalisation des résultats de la statistique.

En effet, si pour certains domaines de l'économie, les marchés sont nationaux, voire internationaux, dans le secteur de la construction, les marchés sont le plus souvent régionaux pour ne pas dire locaux.

Même si les marchés régionaux sont plus ouverts en raison d'une concurrence plus vive, de l'importance suprarégionale de certaines grandes entreprises et d'une plus grande mobilité du côté de l'offre, ils continuent à former une caractéristique importante du secteur de la construction en Suisse.

2.3.2 Concept des grandes régions

On a renoncé à établir une régionalisation taillée sur mesure pour le secteur de la construction, car une délimitation des régions pertinentes pour ce dernier aurait été trop onéreuse. En outre, avec une telle délimitation, la comparabilité de l'indice des prix de la construction avec d'autres indicateurs économiques importants n'aurait pas été assurée, car ces derniers sont ventilés presque exclusivement selon les grandes régions officielles. Il semblait donc tout indiqué de procéder à une régionalisation selon ces critères.

L'indice des prix de la construction est donc régionalisé selon la subdivision de la Suisse en 7 grandes régions, officialisée au début de 1998 par le Département fédéral de l'intérieur (cf. carte de l'annexe 4):

Les grandes régions et les cantons qui s'y rattachent

T3

Régions	Cantons
Région lémanique	VD, VS, GE
Espace Mittelland	BE, FR, SO, NE, JU
Suisse du Nord-Ouest	BS, BL, AG
Zurich	ZH
Suisse orientale	GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG
Suisse centrale	LU, UR, SZ, OW, NW, ZG
Tessin	TI

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

2.4 La pondération

Les différentes prestations composant un objet de référence n'ont pas toutes la même importance (voir chapitre 2.2.3.3). De même, les objets de référence n'ont pas tous le même poids dans le total du bâtiment et du génie civil. Ces différences se déclinent encore par grande région.

Pour obtenir des résultats économiquement corrects, les différentes évolutions de prix enregistrées doivent donc être pondérées par l'importance des prestations par objet de référence et grande région. Les sources de pondération sont diverses et dépendent de l'objectif.

2.4.1 Pondérations des types d'objet

La pondération des types d'objet sert à l'agrégation permettant d'obtenir l'indice pour le bâtiment d'une part, l'indice pour le génie civil d'autre part et, finalement, l'indice général des prix de la construction, par grande région. Des agrégations sont également effectuées au sein du bâtiment. Elles permettent d'obtenir des indices pour les nouvelles constructions et pour la rénovation, ainsi que des indices pour les bâtiments destinés ou non à l'habitation.

Pour pondérer les différents types d'objet, on s'est basé sur les investissements réalisés dans la construction en 2013 selon les données de la statistique de la construction et des logements établie par l'OFS. Pour permettre de pondérer tous les types d'objet, ces données ont toutefois dû être complétées.

On a ainsi eu recours à des données complémentaires de:

- la Haute école spécialisée (HES) bernoise, département Architecture, bois et génie civil de Bienne, pour déterminer la part de la construction de bâtiments à plusieurs logements en bois dans l'ensemble de la construction de bâtiments à plusieurs logements;
- la Statistique monétaire des entreprises pour déterminer la part des travaux d'entretien privés, les données de la statistique de la construction et des logements de l'OFS étant basées sur un relevé des permis de construire; pour prendre en considération cette part non négligeable de travaux du bâtiment dans le calcul des pondérations, nous avons pris comme référence, pour le volume complet de l'activité de la construction, les chiffres d'affaires réalisés par l'ensemble des entreprises de la construction (comprenant les travaux soumis et non soumis à autorisations). Nous avons admis que la différence entre ce montant et le montant des dépenses et investissements réalisés dans la construction soumis à autorisations (calculé par la statistique de la construction et des logements) représentait la part que nous cherchions de travaux non soumis à permis de construire et l'avons donc ajouté à la somme des travaux de transformation et rénovation calculée par cette dernière;

- l'association Minergie, pour distinguer, dans le cadre de la rénovation de bâtiments à plusieurs logements, la part de rénovation effectuée selon les normes Minergie; celle-ci ne prend en compte que les bâtiments effectivement certifiés, ce qui n'est pas le cas de tous les bâtiments construits selon les normes Minergie⁵.

Dans le domaine du génie civil, d'autres sources complémentaires ont aussi été mises à contribution afin de parvenir à définir la part des ouvrages d'art et celle des parois antibruit:

- le compte routier établi par l'OFS pour des indications relatives aux routes cantonales et communales;
- l'Office fédéral des routes (OFROU) pour des informations concernant les routes nationales;
- les CFF pour tout ce qui touche à la construction ferroviaire.

Toutes ces données ont permis d'aboutir à l'élaboration d'une matrice consistante de laquelle est issu le nouveau schéma de pondérations des types d'objet par grande région (cf. annexe 5).

Sources principales des pondérations des types d'objet

T4

Sources	Domaines concernés
OFS	
Statistique de la construction et des logements	Bâtiment + Génie civil
Statistique monétaire des entreprises	Bâtiment – rénovation
Compte routier	Génie civil
Autres sources	
La Haute école spécialisée (HES) bernoise, département Architecture, bois et génie civil de Bienne	Bâtiment – construction de bâtiments à plusieurs logements en bois
Minergie	Bâtiment – rénovation
OFROU	Génie civil
CFF	Génie civil

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

2.4.2 Pondérations des grandes régions

Les parts des grandes régions dans le calcul des indices suisses pour chaque type d'objet ont été revues selon le même principe que la pondération des types d'objet, à savoir sur la base des sources mentionnées au chapitre 2.4.1.

Le nouveau schéma de pondération, introduit à l'issue de cette révision, en octobre 2015, est présenté à l'annexe 6.

⁵ Il est donc fort probable que les bâtiments construits selon les normes Minergie représentent une part plus grande que celle que nous avons calculée.

2.4.3 Année de pondération

L'année 2013 a été choisie comme base pour les pondérations. Les résultats provisoires de la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel étaient de 1,8% en 2013 et de 1,9% en 2014, contre 1,1% en 2012. Les investissements réalisés dans le secteur de la construction, sur lesquels sont basées les pondérations des types d'objet et des grandes régions, ont suivi une évolution comparable au PIB. Étant donné que la pondération doit servir de référence pendant cinq ans, ce sont donc les investissements réalisés dans la construction au cours de l'année 2013 qui ont été retenus comme base pour les pondérations. En effet, ces valeurs sont les données les plus récentes et les plus complètes à disposition, correspondant à une année représentative.

2.5 Prix déterminants

La statistique des prix de la construction se base sur des relevés directs auprès des entreprises de la construction (y c. des bureaux d'architectes et d'ingénieurs, des assurances et des banques). Pour le calcul de l'indice, les prix sont principalement relevés selon la méthode des prix des prestations (voir chapitre 2.6.1).

Les prix relevés sont des prix du marché, pour des opérations de construction définies principalement à l'aide du Catalogue des articles normalisés (CAN) du CRB.

Les prix doivent correspondre aussi bien à la prestation décrite qu'à la quantité demandée; mais le type d'objet pour lequel ils ont été calculés n'est pas déterminant. Ces prix doivent provenir de contrats effectivement conclus durant les périodes de relevé⁶.

Les prix sont fournis à chaque fois pour une région déterminée. C'est bien la localisation de l'ouvrage duquel proviennent les prix qui détermine la région, et non le domicile de l'entreprise communiquant les prix. Les grandes entreprises dont l'activité dépasse les limites des grandes régions ou qui travaillent dans toute la Suisse (souvent par le biais de filiales) communiquent fréquemment leurs prix pour toutes les régions ou pour plusieurs d'entre elles.

Les prix relevés sont des prix nets, desquels le rabais, mais non l'escompte – considéré comme une modalité de paiement et non comme un facteur conjoncturel – est déduit. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) n'est pas prise en compte.

Si, pour une période ou pour certaines positions, un fournisseur de données ne peut communiquer que des prix définis dans le cadre d'une offre, ces derniers sont également saisis et adaptés, en ayant recours au rabais maximal qu'aurait consenti l'entreprise pour obtenir le mandat. Ces adaptations sont effectuées uniquement selon les indications des fournisseurs de données.

⁶ Janvier à avril pour l'indice d'avril et juillet à octobre pour celui d'octobre.

2.6 Le système de relevé de prix

2.6.1 La méthode des prix des prestations comme méthode principale

La méthode principale de relevé des prix utilisée dans le cadre de l'indice des prix de la construction est la méthode des prix des prestations. Elle part de l'idée que la construction n'est pas un tout, mais la somme des diverses prestations partielles des différents corps de métier. Elle consiste donc à demander périodiquement aux fournisseurs de données, leurs prix pour une série de prestations clairement définies et que l'on admet représenter avec suffisamment de précision les types d'objet de construction dont on veut mesurer l'évolution des prix.

Pour les types d'objets considérés, les prestations sélectionnées représentent environ 20% de toutes celles nécessaires à réaliser l'ensemble des travaux, mais couvrent environ 80% du coût de l'objet.

Les prix sont ensuite relevés pour les prestations définies et pour une quantité de référence mais indépendamment du type d'objet. Cela signifie que les prix d'une même prestation peuvent provenir de différents types d'objet selon le fournisseur de prix et la période de relevé.

La méthode des prix des prestations présente l'avantage, en cas d'extension du relevé à des types d'objet supplémentaires, de permettre l'utilisation de la majorité des prix déjà relevés pour les autres types d'objet existants⁷.

Elle garantit également une bonne correspondance avec la situation du marché, car les prix ainsi que les rabais et escomptes communiqués par les fournisseurs de données reflètent, en grande majorité, les conditions d'adjudication, donc les prix contractuels nets de prestations effectivement réalisées (voir chapitre 2.5).

Elle est applicable aussi bien dans le domaine du bâtiment que du génie civil et permet une grande flexibilité pour les relevés de prix ainsi que pour les utilisateurs.

C'est la méthode qui occasionne la charge de travail la plus petite possible aux fournisseurs de données (c'est-à-dire aux entreprises auprès desquelles sont collectés les prix) et des coûts plutôt faibles, puisque non seulement le nombre de prix relevés pour un type d'objet est relativement petit (seules les prestations les plus importantes sont concernées), mais encore les prix reçus sont le plus souvent applicables à plusieurs types d'objet de construction.

2.6.2 La méthode des appels d'offre dans certaines branches particulières

Dans les domaines des installations techniques du bâtiment, des ascenseurs, des cuisines et des honoraires, où les prestations dépendent fortement du type et de la taille des objets considérés, l'expérience a montré que la méthode des prix des prestations était peu appropriée.

Dans ces domaines, on a appliqué la méthode des appels d'offre, qui consiste à demander aux fournisseurs de données des offres de prix pour des objets de référence définis avec précision.

2.6.3 Coordination avec l'IPP/IPI

L'indice suisse des prix de la construction fait partie de l'indice des prix à la production (IPP) et, dans un cadre plus large, du système statistique de prix de la Suisse. Le relevé, le calcul et la publication de l'indice des prix de la construction sont en conformité avec les modèles et les méthodes utilisés dans la statistique des prix actuelle.

Ainsi des synergies existent entre l'indice des prix de la construction et l'indice des prix à la production et à l'importation (IPP/IPI) dans certains domaines de relevé. Les prix transmis par les entreprises de la construction, transformés en indices élémentaires (voir chapitre 2.7.1), font en effet l'objet de différentes affectations dans le cadre de la statistique des prix.

La statistique des prix de la construction fournit par exemple des indices à la statistique des prix à la production pour la menuiserie (fenêtres en bois, en bois-métal et en plastique, portes extérieures, portes intérieures, ainsi qu'armoires murales) de même que, en ce qui concerne les services, pour les honoraires (architectes, ingénieurs civils et ingénieurs CVSE – chauffage, ventilation, sanitaire, électricien) et pour les taxes de décharge.

⁷ Cela s'est pleinement vérifié avec l'introduction de la construction de bâtiments à plusieurs logements, en avril 2001, mais dont la base a pu être fixée rétrospectivement à octobre 1998 car toutes les prestations nécessaires à son calcul étaient déjà relevées. Cette possibilité a également été utilisée avec succès en 2001 lors de l'introduction de la construction des passages inférieurs, en 2003 lors de l'introduction de la construction de bâtiments à plusieurs logements en bois, en 2010 lors de l'introduction de quatre nouveaux objets (construction de maisons individuelles, de halles industrielles et de parois antibruit, et rénovation de bâtiments administratifs) et finalement en 2015 avec l'introduction de la rénovation de bâtiments à plusieurs logements ne répondant pas aux standards Minergie.

2.6.4 Fournisseurs de données

La statistique des prix de la construction est basée sur des relevés directs auprès des entreprises. Des formulaires de relevé sont envoyés à quelque 4000 entreprises travaillant dans le secteur de la construction au sens large, donc y compris des bureaux d'architectes et d'ingénieurs, des compagnies d'assurances et des banques.

Tiré aléatoirement lors de la création de la statistique en 1998⁸, l'échantillon des fournisseurs de données a été adapté et complété pour garantir la rentrée de suffisamment de données au cours des années. Cet élément est important dans la mesure où le calcul de la statistique des prix de la construction se base sur des indices élémentaires (voir chapitre 2.7.1).

En effet la participation régulière des entreprises retenues prend alors une importance toute particulière, car une interruption de la participation d'une entreprise, même pour une seule enquête, implique automatiquement la rupture de sa série de prix et l'impossibilité de calculer le ou les indices élémentaires correspondants.

Avec la révision, l'échantillon actuel est donc maintenu. Il continuera à être suivi et complété de manière ciblée lorsque cela s'avérera nécessaire. Ces adaptations seront, comme jusqu'ici, basées sur des analyses de la taille de l'échantillon par grande région et par branche afin d'identifier les cellules dans lesquelles un effort de recrutement doit être fait.

Bien que le secteur de la construction en Suisse soit très ancré sur le marché local et caractérisé par une forte proportion d'entreprises employant moins de 50 personnes⁹, il existe tout de même dans de nombreuses branches des entreprises dont l'activité couvre la Suisse entière.

Certaines de ces entreprises fournissent alors des prix pour plusieurs grandes régions, voire pour l'ensemble de la Suisse. Dans ces cas, seul le siège central de l'entreprise est interrogé et livre soit une série de prix valable dans toutes les grandes régions dans lesquelles l'entreprise travaille, soit une analyse de l'évolution régionalisée de ses prix calculée à partir des chantiers qu'il a réalisés dans chaque grande région. Ce mode de faire est aujourd'hui utilisé principalement dans les branches suivantes:

- stores,
- ascenseurs,
- cuisines,
- branches spéciales dans lesquelles il y a peu d'entreprises en Suisse (façades, sols sans joint, pieux, structures métalliques, fenêtriers, parois antibruit, faux planchers techniques);
- grandes banques suisses,
- assurances.

⁸ À l'aide d'une stratification portant sur la taille des entreprises (nombre de grandes entreprises et de PME selon la structure de la production des différentes branches), la grande région et le corps de métier, afin d'obtenir la meilleure représentation possible.

⁹ En 2013, les entreprises employant moins de 50 personnes représentaient 98,3% des entreprises de la construction, celles employant moins de 10 personnes 85,9%.

Projet d'utilisation de nouvelles sources de données

Dans le cadre de la révision, il a été clarifié dans quelle mesure il existe des sources de données alternatives aux relevés directs auprès des entreprises.

La branche de la construction ne dispose pas de registres desquels l'on pourrait tirer les informations nécessaires au calcul de l'indice. Néanmoins certaines mises en soumission se faisant par échange de fichiers électroniques, les données qui intéressent la statistique sont disponibles sous forme électronique non seulement auprès des entreprises, mais également auprès des mandataires (architectes et ingénieurs) et des maîtres d'ouvrage.

Un projet a donc été mis sur pied dans le but de récolter globalement toutes les soumissions gagnantes de manière informatisée et de les utiliser pour le calcul de l'indice des prix de la construction.

Avoir recours à un tel procédé de relevé électronique permet de déplacer de l'entreprise à l'OFS l'important travail de tri des prix utiles à la statistique. En d'autres termes, les fournisseurs de données (entreprises, maîtres d'ouvrage ou planificateurs) transmettraient à l'OFS le fichier SIA 451 complet d'une offre gagnante, réduisant ainsi au strict minimum leur charge de travail. C'est à l'OFS qu'incombera ensuite la tâche de trier et de choisir parmi cette masse de prix communiqués ceux qui correspondent aux prestations relevées.

Ce projet est un travail de longue haleine, qui demande non seulement des adaptations méthodologiques ou informatiques, mais également un travail d'informations auprès des fournisseurs de données afin d'institutionnaliser ce type de collecte de fichiers SIA 451.

2.6.5 Périodicité

L'indice des prix de la construction est calculé et publié semestriellement, sur la base de prix provenant de contrats effectivement conclus durant les périodes allant de janvier à avril pour l'indice d'avril et de juillet à octobre pour l'indice d'octobre.

2.6.6 Branches

Chaque chapitre CAN correspond à une branche d'activité. La statistique des prix de la construction couvre ainsi la grande majorité des branches de la construction (voir annexe 7).

Dans le cadre de la révision, malgré l'introduction d'un nouveau type d'objet, la liste des branches concernées par le relevé est restée similaire.

2.6.7 Formulaires de relevé des prix

A chaque branche correspond un formulaire spécifique composé, dans la majorité d'entre elles, de prestations issues d'un ou plusieurs chapitres CAN. L'actualisation des types d'objet et l'augmentation de leur nombre ont cependant nécessité la mise à jour des formulaires de relevé, et ont conduit à supprimer certaines prestations, à en remplacer d'autres ou encore à en ajouter.

Avec la révision et pour simplifier au maximum le travail des entreprises, la statistique des prix de la construction a décidé d'exploiter davantage les potentialités du logiciel de gestion de chantier Messerli, qu'elle utilisait ponctuellement depuis 1996 déjà.

Dorénavant, elle utilise ce logiciel comme support pour la création et l'envoi des formulaires sous différentes formes électroniques (SIA 451, PDF, etc.). Les formulaires de relevé des prix sont ainsi disponibles sous forme électronique pour toutes les branches pour lesquelles la statistique relève des prix. Un envoi traditionnel de formulaires papier est toutefois possible, si souhaité ou nécessaire.

La révision s'est également traduite par une nouvelle présentation des formulaires de relevé des prix, mais toujours sous la forme de soumission (l'annexe 8 présente un exemple de formulaire que les entreprises sont appelées à remplir).

2.6.8 Ampleur du relevé

Lors de chaque période de relevé, environ 2 000 entreprises du domaine de la construction communiquent à l'OFS entre 25 000 et 30 000 prix.

2.7 La méthode de calcul

2.7.1 Niveaux de calcul de la statistique des prix de la construction

Les prix communiqués chaque semestre sont donc relevés par prestation, par fournisseur de données et par région. Ils sont ensuite transformés en indices élémentaires. On compare ainsi entre deux périodes consécutives les prix de la même prestation pour le même fournisseur de données et pour la même région.

Pour déterminer l'évolution des prix d'une position d'indice, on calcule dorénavant une moyenne géométrique des indices élémentaires appartenant à cette position dans une région. La méthode de calcul est ainsi harmonisée avec celle de l'indice des prix à la production et de l'indice des prix à la consommation.

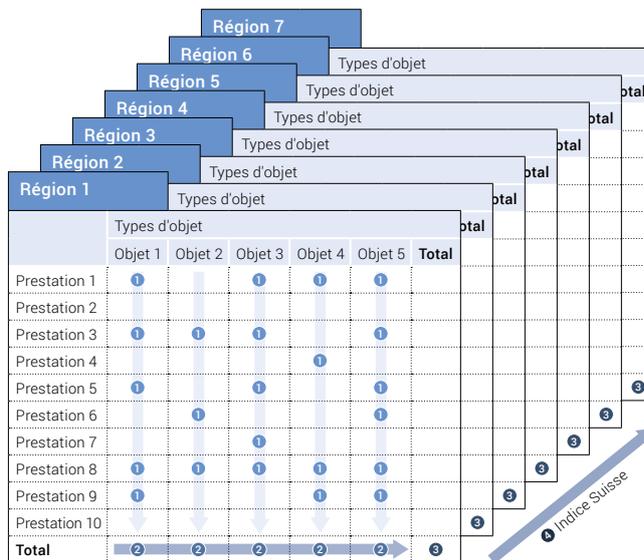
Les indices des différentes positions obtenus de la sorte sont alors agrégés à l'aide des schémas de ventilation et de pondération en indices des groupes principaux, de même qu'en indices totaux par type d'objet et par grande région. Le détail de ces différentes étapes est présenté ci-après.

2.7.2 Agrégats de base et intermédiaires

L'indice des prix de la construction étant le résultat de plusieurs niveaux de calcul, la figure ci-après illustre les différentes étapes considérées.

Les différentes étapes considérées

G 4



- 1 Agrégation de base
- 2 Résultat par objet et par région
- 3 Résultat agrégé par région
- 4 Résultat agrégé Suisse

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

2.7.2.1 Agrégation de base: indice de Jevons

L'agrégation de base est effectuée au niveau le plus fin à l'aide de la formule de Jevons. Celle-ci repose dans un premier temps sur l'établissement de relations de base (indices élémentaires). Cela signifie que chaque prix communiqué par un rapporteur est transformé en un indice élémentaire qui prend la valeur de 100 points au mois de base (octobre 2015).

Dans un deuxième temps, l'agrégation des différentes relations de base appartenant à une région est effectuée avec la moyenne géométrique non pondérée pour obtenir un indice par prestation et par région (cellules 1).

$$1) I_{bR}^t = [\prod_{f=1}^F (I_b^t)^f]^{\frac{1}{F}}$$

où

$$2) I_b^t = \frac{p_b^t}{p_b^{t_0}} \times 100$$

- I : indice calculé
- t : période t (t_0 = période de base (indice = 100))
- b : prestation relevée
- R : région
- f : annonce de prix de la prestation b dans la région R
- F : nombre total d'annonces de prix de la prestation b dans la région R
- p_b^t : prix de la prestation b à la période t dans la région R

L'utilisation d'une moyenne géométrique présente de nombreux avantages par rapport à une moyenne arithmétique. Elle est moins sensible aux valeurs extrêmes, notamment dans le cas de positions d'indice très hétérogènes. Elle est également adéquate pour le raccordement chronologique des séries de prix (chaînage). Finalement, son utilisation au sein de la statistique des prix de la construction permet d'assurer une compatibilité avec l'indice des prix à la consommation et l'indice de prix à la production qui utilisent la même méthode.

Afin d'illustrer clairement ces différentes étapes et celles qui vont suivre, un exemple hypothétique simplifié de calcul est présenté à l'annexe 9.

2.7.2.2 Agrégation supérieure: Indice de Young

De l'agrégation de base sont issus des indices par prestation et région (cellules ④). L'agrégation de tous ces indices vers le total de l'indice (dénommée agrégation supérieure) est calculée selon la méthode de Young : les indices partiels sont pondérés par leurs poids respectifs et agrégés à l'aide de la moyenne arithmétique. La méthode de Young postule notamment que la pondération provient d'une période antérieure à la période de base¹⁰. Dans le cas présent, le schéma de pondération se fonde sur les résultats économiques de l'année 2013 (cf. chapitre 2.4.3).

La méthode de Young présuppose également que le panier-type (cf. chapitre 2.2) et la pondération restent fixes au cours du temps, et ce jusqu'à la prochaine révision totale (indice des prix direct de Young). Dans les statistiques de prix actuelles, on a toutefois une certaine flexibilité. En effet, on tient compte de manière appropriée des changements survenant dans le type, la qualité ou le nombre des prestations de construction sélectionnées. Cette manière de faire permet de garantir que les prix relevés, lesquels sont le fondement de l'indice, reflètent bien les caractéristiques actuelles du marché de la construction.

L'agrégation des indices issus de l'agrégation de base (cellules ④) est effectuée à l'aide d'une moyenne arithmétique pondérée selon l'importance de chaque prestation dans la région et le type d'objet considéré (cellules ⑤). On obtient ainsi l'indice partiel de chaque type d'objet dans chaque région.

$$3) I_{Ro}^t = \sum_{b=1}^B [g_{bRo}^r I_{bR}^t]$$

- I_{Ro}^t : indice partiel du type d'objet o dans la région R
- o : type d'objet
- B : nombre de prestations relevées
- r : période de référence de la pondération (antérieure à la période de base)
- g_{bRo}^r : coefficient de pondération de la prestation b dans le type d'objet o dans la région R durant la période de référence r de la pondération

A ce stade, les indices des différents types d'objet sont agrégés en indices de la construction régionaux (cellules ⑥).

$$4) I_{CR}^t = \sum_{o=1}^O [g_{Ro}^r I_{Ro}^t]$$

- I_{CR}^t : indice total de la construction pour la région R
- C : total de la construction
- O : nombre total de types d'objet
- g_{Ro}^r : coefficient de pondération du type d'objet o dans la région R durant la période de référence r

Finalement les divers indices de la construction régionaux sont agrégés selon le poids des régions pour obtenir l'indice total de la construction suisse (cellule ⑦).

$$5) I_{tot}^t = \sum_{R=1}^7 [g_R^r I_{CR}^t]$$

- I_{tot}^t : indice total de la construction pour la Suisse
- g_R^r : coefficient de pondération de la région R durant la période de référence r

L'indice des prix de la construction a pour base octobre 2015=100.

¹⁰ Contrairement à un indice de Laspeyres qui se fonde sur des poids provenant de la période de base et à un indice de Lowe dont la pondération provient certes d'une période antérieure à la période de base, mais qui est de plus adaptée à l'évolution des prix pour correspondre à la période de base.

2.8 Traitement des lacunes de relevé (imputation du prix)

Actuellement, les entreprises représentent la seule source de données de la statistique des prix de la construction. Le nombre de séries de prix a de tout temps été, pour certaines branches et certaines régions, juste suffisant, voire insuffisant^{11 12} pour permettre de retenir et publier le résultat calculé comme position d'indice¹³.

Or pour calculer les agrégations, il est nécessaire que toutes les positions d'indice aient un résultat¹⁴. Si tel n'est pas le cas, des demandes de renseignements complémentaires auprès des entreprises concernées sont effectuées afin d'obtenir un maximum de communications de prix manquantes. Si les différentes démarches effectuées n'aboutissent pas, alors une valeur doit être attribuée aux positions d'indice «sans résultat».

La pratique avant la révision, consistait à imputer aux positions «sans résultat» l'évolution moyenne suisse de la même position. Avec la révision, la pratique a été affinée pour mieux tenir compte de la dimension régionale. Par conséquent, il a été considéré que, même si les séries de prix existantes sont peu nombreuses, leur évolution est plus représentative de l'évolution régionale que le taux de variation de cette même position pour la Suisse. Ainsi, les prix composant ces positions sont à nouveau soigneusement analysés et, si leur qualité est attestée, le résultat calculé est pris en compte dans le calcul des agrégations. Les valeurs ainsi calculées pour les positions se basant sur moins de trois séries de prix ne sont par contre pas publiées. Enfin, pour les positions où l'on ne dispose d'aucune série de prix, la pratique actuelle est maintenue.

¹¹ Moins de trois séries de prix

¹² Ce nombre limité de séries de prix provient notamment d'une participation non continue de certaines entreprises aux enquêtes. Ce cas de figure rend impossible le calcul d'indices élémentaires (rapports de prix, voir chapitre 2.7.1).

¹³ Pour des raisons de fiabilité et de confidentialité des résultats.

¹⁴ C'est-à-dire qu'au minimum trois entreprises aient répondu à la période sous revue ainsi qu'à la précédente.

3 L'indice des prix de la construction en comparaison internationale

3.1 Bases

La comparabilité internationale des résultats de l'indice des prix de la construction est garantie, les méthodes utilisées correspondant aux dispositions réglementaires de l'UE dans ce domaine¹⁵. Ces dispositions s'appliquent à la Suisse en vertu de l'accord bilatéral statistique avec l'UE.

Les différentes composantes de l'indice suisse des prix de la construction sont analysées sous cet angle dans ce qui suit.

3.2 Variables relevées

Le règlement précité recommande l'utilisation de variables de coûts de la construction (n°320). Selon le règlement (CE) n°1503/2006 de la Commission du 28 septembre 2006 relatif à l'application et à la modification du règlement (CE) n°1165/98 du Conseil, les indices des prix à la production dans la construction peuvent toutefois être utilisés comme des approximations des indices de coûts.

La Suisse exploite la dérogation définie par le règlement (CE) n°1503/2006 et élabore un indice des prix à la production dans la construction.

3.3 Niveau de détail de la statistique

En vertu du règlement de l'UE, la variable relative aux coûts de la construction ne doit être fournie que pour les nouveaux bâtiments résidentiels, à l'exclusion des bâtiments pour les collectivités.

L'indice suisse des prix de la construction satisfait sans peine à cette exigence puisqu'il couvre la totalité des nouvelles constructions, incluant également les bâtiments administratifs, les rénovations et le génie civil.

3.4 Méthode de calcul

La méthode de calcul pour l'agrégation de base (moyenne géométrique des indices élémentaires) et celle pour l'agrégation supérieure, appliquées à l'indice suisse des prix de la construction, sont compatibles avec les méthodes utilisées dans l'UE.

3.5 Classifications

Le catalogue des articles normalisés (CAN) et le code des frais de construction (CFC) sont les deux classifications utilisées pour l'observation de l'évolution des prix dans le secteur de la construction suisse.

L'indice suisse des prix de la construction est cependant également conforme à la NACE jusqu'au deuxième digit.

3.6 Périodicité

L'indice suisse des prix de la construction est calculé semestriellement alors que les exigences européennes requièrent une livraison trimestrielle de l'indice. Pour satisfaire à ces obligations tout en évitant que l'augmentation de la périodicité du relevé ne charge davantage les entreprises, l'OFS transmet dorénavant à Eurostat des résultats trimestriels, qui correspondent à l'interpolation entre les deux résultats semestriels officiels de la statistique.

¹⁵ Règlement (CE) n°1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles (JO L 162 du 5.6.1998, p. 1). Les différentes variables sont définies précisément dans le règlement (CE) n°1503/2006 de la Commission du 28 septembre 2006 relatif à l'application et à la modification du règlement (CE) n°1165/98 du Conseil sur les statistiques conjoncturelles en ce qui concerne la définition des variables, la liste des variables et la fréquence d'élaboration des données (JO L 281 du 12.10.2006, p. 15). De plus, les prescriptions et recommandations sont commentées dans un manuel: Methodology of short-term business statistics, Interpretation and Guidelines, Edition 2002, Eurostat, Luxembourg 2002.

3.7 Base de l'indice

Pour éviter que la comparaison internationale des données ne soit rendue trop difficile en raison d'années de base différentes dans les différents pays, le règlement (CE) n°1165/98 spécifie encore que les années de base doivent être actualisées tous les 5 ans et correspondre aux années se terminant par un «0» ou par un «5».

En Suisse, la base est modifiée lors des révisions totales de l'indice. L'intervalle entre les deux dernières révisions a aussi été de 5 ans et il est prévu à l'avenir de poursuivre ce rythme quinquennal.

Indices de prix ou de coût en matière de construction?

L'examen des méthodologies utilisées en Europe dans le cadre des indices de coûts et des indices de prix de la construction révèle des approches très différentes d'un pays à l'autre, que ce soit au niveau de la méthode employée, des objets sélectionnés ou de la provenance des données (relevés directs auprès des entreprises, données administratives, autres données secondaires).

Certains pays européens créent un indice des coûts uniquement pour répondre aux exigences minimales du règlement (CE) n°1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 (nouveaux bâtiments résidentiels); d'autres pays ont une longue tradition en matière d'indices et disposent d'indices de prix et de coûts très élaborés, dans le domaine du bâtiment et du génie civil.

L'Union européenne est partagée entre son règlement n°1165/98 du 19 mai 1998 qui recommande pour la construction, à l'inverse de ce qui se fait pour l'industrie, d'utiliser des indices des coûts et Eurostat qui reconnaît l'intérêt d'un indice des prix de la construction.

Même si, pour l'instant, aucune décision n'a encore été prise, il semble assez probable que les indices des prix de la construction seront reconnus par l'UE comme variables officielles à l'avenir.

Sur le plan national, il est acquis que, au vu de la place qu'il occupe actuellement et des nombreuses applications qu'il a trouvées, l'indice suisse des prix de la construction doit continuer d'être calculé. Au niveau européen, la Suisse participe également régulièrement à des comparaisons de prix, dans le domaine du bâtiment et du génie civil, pour l'établissement des parités de pouvoir d'achat.

La question de savoir si la Suisse devra ou non introduire un indice des coûts de la construction reste pour l'instant en suspens. Il faut par conséquent se tenir informé de l'évolution des réflexions européennes, tout en clarifiant les possibilités et les modalités de création d'un indice suisse des coûts de la construction, afin d'être prêt le cas échéant à son introduction en Suisse.

4 Publications et renseignements

4.1 Publications

Les résultats de l'indice suisse des prix de la construction sont publiés semestriellement sous la forme d'un communiqué de presse, ainsi que sur internet.

D'autres produits font également l'objet d'une diffusion, notamment:

- des valeurs référentielles moyennes pour des éléments calculés élaborées, depuis avril 2003, à partir des prix relevés par la statistique des prix de la construction. Elles sont disponibles en ligne (accès avec mot de passe personnel) moyennant un émoulement;
- différents indices combinés par ailleurs calculés et publiés sur demande d'autres offices fédéraux (voir ci-dessous).

L'offre Internet de l'OFS est accessible à l'adresse suivante:

www.statistique.admin.ch. Pour parvenir directement au domaine des prix de la construction, il faut accéder à www.pco.bfs.admin.ch. Le site en question donne accès à de nombreux résultats ainsi que des informations complémentaires sur le thème des prix de la construction.

Les résultats sont aussi présentés dans l'Annuaire statistique de la Suisse.

4.2 Renseignements

Pour de plus amples renseignements au sujet de la statistique ou de sa révision:

Info BAP, tél.: 058 463 63 06

e-mail: bap@bfs.admin.ch

Valeurs référentielles moyennes

Les prix relevés pour calculer l'indice sont également utilisés pour fournir des valeurs référentielles pour des éléments calculés définis selon la nomenclature du «code des coûts de construction eCCC-Bât» du CRB.

Ces valeurs sont avant tout un outil de travail pour tous les projeteurs et maîtres d'ouvrage notamment. Elles leur offrent des bases représentatives du niveau de prix du marché dans leur région, les aidant dans le chiffrage de leurs projets. L'annexe 10 présente la liste des éléments calculés.

Autres exploitations

BNS/SECO

Une estimation trimestrielle de l'évolution des prix de la construction est fournie depuis 2005 pour les 1^{er} et 3^e trimestres, au Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et à la Banque nationale suisse (BNS). Ces résultats trimestriels se basent sur un calcul intermédiaire effectué à partir des données de l'enquête en cours déjà saisies à la fin du trimestre concerné. Ces résultats ne sont pas publiés.

Offices fédéraux et cantonaux

L'indice des prix de la construction est l'indicateur utilisé, entre autres, par l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) pour le calcul du subventionnement aux constructions fédérales et par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

Il est aussi utilisé dans le calcul d'autres indices demandés par l'Office fédéral des transports (OFT), tels l'indice du renchérissement des nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA), l'indice du renchérissement des constructions de voies ferroviaires et l'indice de lutte contre le bruit ferroviaire, ou par l'Office fédéral des routes (OFROU), tels les indices du renchérissement du fonds d'infrastructure des routes nationales (achèvement du réseau et élimination des goulets d'étranglement).

Sur demande encore, différentes exploitations ad hoc sont établies, tel l'indice genevois, qui est calculé par l'OFS depuis avril 2003.

5 Abréviations

BAP	Baupreisindex (voir PCO)	SPPI	Indice des prix des services
BFS	Bundesamt für Statistik (voir OFS)	SSE	Société suisse des entrepreneurs
BNS	Banque Nationale Suisse	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
CAN	Catalogue des articles normalisés	UE	Union européenne
CE	Communauté européenne		
CEVA	Liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-vives – Annemasse		
CFC	Code des frais de construction		
CFE	Code des frais par éléments		
CFF	Chemins de Fer Fédéraux SA		
CRB	Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction		
DIAM	OFS, section diffusion et publications		
eCCC-Bât	Le Code des coûts de construction Bâtiment		
EUROSTAT	Office statistique de l'Union européenne		
FMI	Fonds monétaire international		
ICP	Indice des coûts de production		
IPC	Indice des prix à la consommation		
IPI	Indice des prix à l'importation		
IPON	Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur		
IPOT	Indice des prix de l'offre totale		
IPP	Indice des prix à la production		
KBOB	Coordination des services fédéraux de la construction et de l'immobilier		
LSF	Loi sur la statistique fédérale		
NACE	Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne		
NLFA	Nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes		
NOGA	Nomenclature générale des activités économiques		
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques		
OCSTAT GE	Office cantonal de la statistique Genève		
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique		
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie		
OFROU	Office fédéral des routes		
OFS	Office fédéral de la statistique		
OFT	Office fédéral des transports		
ONU	Organisation des Nations Unies		
PCO	Prix de la construction		
PIB	Produit intérieur brut		
PME	Petites et Moyennes Entreprises		
PPI	Produzentenpreisindex (voir IPP)		
PREIS	OFS, section des prix		
SECO	Secrétariat d'État à l'économie		
SIA	Société suisse des ingénieurs et architectes		

6 Bibliographie

- Berner Fachhochschule, Hochschule für Architektur, Bau und Holz: *Wood Monitoring Public, Holz- und Baumarktdaten*, Bienne.
- Caron Nathalie: *Les principales techniques de correction de la non-réponse et les modèles associés*, INSEE, 1996.
- Caron Nathalie: *La correction de la non-réponse par repondération et par imputation*, INSEE, novembre 2005.
- Eurostat: *Aspects méthodologiques des indices de prix de la construction*, Luxembourg 1996.
- Eurostat: *Methodology of short-term business statistics, Interpretation and Guidelines*, Luxembourg 2006.
- Eurostat: *Short-Term Business Statistics, National methodologies for the construction sector*, Luxembourg, November 2007.
- Eurostat: *Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil concernant les statistiques conjoncturelles, conformément aux exigences du règlement (CE) n°1165/1998 du Conseil du 19 mai 1998*, Bruxelles 2011.
- Nicolau Florence: *Traitement des valeurs manquantes et des valeurs aberrantes*, Menton, juin 2006.
- OFS: *L'indice suisse des prix de la construction, octobre 1998=100: Bases*, Neuchâtel 2004.
- OFS: *Rapport relatif à la conception générale: Statistique des prix de la construction. Révision et adaptation pour satisfaire aux normes de l'UE dès 2010*, Septembre 2008.
- OFS: *Rapport relatif à la conception détaillée: Révision de la statistique des prix de la construction*, août 2009.
- OFS: *L'indice suisse des prix de la construction, octobre 2010=100, Aperçu méthodologique*, Neuchâtel juillet 2011.
- OFS: *Produzenten- und Importpreisindex, Dezember 2010=100, Grundlagen*, Neuchâtel 2012.
- OFS: *Programme pluriannuel de la statistique fédérale, 2011–2015*, Neuchâtel 2012.
- OFS: *La statistique suisse des prix de la construction Octobre 2010=100: Bases méthodologiques*, Neuchâtel 2012.
- OFS: *Indice suisse des prix à la consommation: Révision 2015. Conception générale*, 2012.
- OFS: *Indice suisse des prix à la production et à l'importation: Révision 2015. Conception générale*, Neuchâtel octobre 2012.
- OFS: *Indice suisse des prix à la consommation: Révision 2015. Conception détaillée*, 2013.
- OFS: *Indice suisse des prix à la production et à l'importation: Révision 2015. Conception détaillée*, Neuchâtel octobre 2013.
- OFS: *Indice suisse des prix de la construction: Révision 2015. Conception détaillée*, 2014.
- OFS: *Indice suisse des prix à la consommation: décembre 2015=100, Aperçu des méthodes et pondération 2016*, Neuchâtel février 2016.
- OFS: *Indice des prix à la production et à l'importation, décembre 2015=100, Aperçu méthodologique*, Neuchâtel février 2016.
- OFS: *Indice des prix de la construction, octobre 2015=100, Aperçu méthodologique*, Neuchâtel juin 2016.
- OFS: *NOGA 08. Erläuterungen (definitive Version); Titel; Struktur; Umsteigeschlüssel* (auf Internet).
- UE: *Règlement (CE) n°1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles.*
- UE: *Règlement (CE) n°588/2001 de la Commission du 26 mars 2001 relatif à l'application du règlement (CE) n°1165/98 du Conseil sur les statistiques conjoncturelles en ce qui concerne la définition des variables.*
- UE: *Règlement (CE) n°1158/2005 du Parlement Européen et du Conseil du 6 juillet 2005 modifiant le règlement (CE) n°1165/98 du Conseil concernant les statistiques conjoncturelles.*
- UE: *Règlement (CE) n°1503/2006 de la Commission du 28 septembre 2006 relatif à l'application et à la modification du règlement (CE) n°1165/98 du Conseil sur les statistiques conjoncturelles en ce qui concerne la définition des variables, la liste des variables et la fréquence d'élaboration des données.*

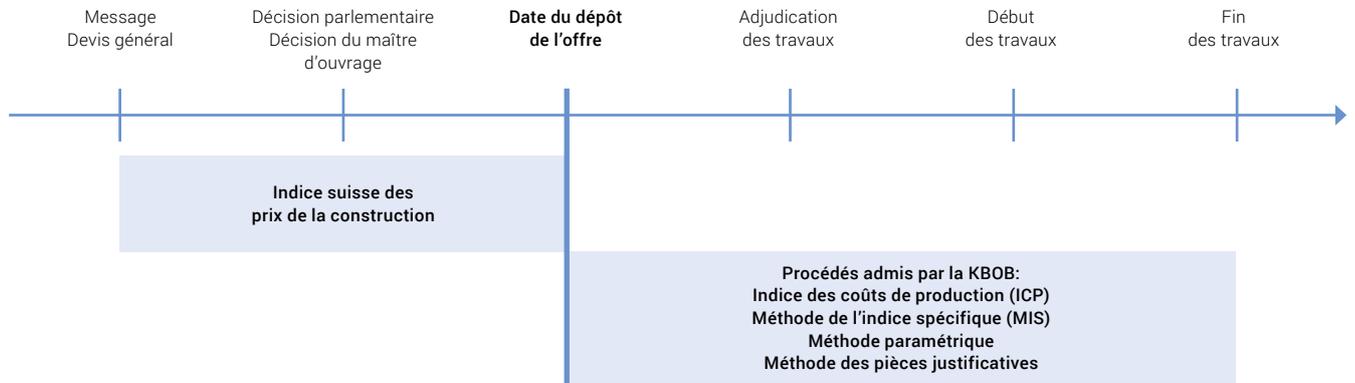
Annexe

Vue d'ensemble

Annexe 1	29
.....	
Champs d'application des différents indices pour l'indexation	
Annexe 2	30
.....	
Panier-type	
Annexe 3	39
.....	
Structure générale et pondération pour chaque type d'objet	
Annexe 4	41
.....	
Les sept grandes régions officielles de la Suisse	
Annexe 5	42
.....	
Pondérations des types d'objet	
Annexe 6	43
.....	
Pondérations des grandes régions	
Annexe 7	44
.....	
Branches	
Annexe 8	45
.....	
Modèle de formulaire	
Annexe 9	52
.....	
Exemple de calcul de l'indice des prix de la construction	
Annexe 10	54
.....	
Liste des éléments calculés	

Annexe 1

Champs d'application des différents indices pour l'indexation



Annexe 2

Panier-type

Dans le panier type, la position d'indice est le dernier niveau pondéré. Elle correspond en règle générale à un chapitre CAN. La valeur de son indice est obtenue en prenant la moyenne géométrique des indices élémentaires des positions de relevé (au moyen desquelles sont relevés les prix) et qui se voient donc attribuer implicitement chacun le même poids.

Une position d'indice CAN correspond le plus souvent à une position CFC publiée, par exemple la position d'indice 331.n (CAN charpenterie: structure) correspond à la position 214.1 (CFC charpente).

Il a cependant parfois été nécessaire de faire correspondre plusieurs positions d'indice à une position CFC publiée. En ce qui concerne le béton et béton armé par exemple, des positions d'indice spécifiques ont été créées pour le coffrage, l'acier d'armature et le béton (le chapitre CAN 241 est ainsi subdivisé en plusieurs indices). Dans ce cas, c'est la moyenne pondérée de ces trois indices (le coffrage, l'acier d'armature et le béton ont chacun leur poids propre) qui donne la valeur de l'indice de la position CFC 211.5 publiée.

Un chapitre CAN peut aussi correspondre à deux positions CFC. Par exemple le CAN 622 portes en bois correspond aux positions CFC 221.5 portes extérieures et 273.0 portes intérieures. Deux positions d'indice ont donc été créées (622 et 622.01.99).

Enfin, des agrégats intermédiaires ont parfois été créés, lorsque le chapitre CAN d'une position d'indice est subdivisé en sous-chapitres dont il pourrait s'avérer intéressant de connaître l'indice spécifique. La position d'indice représentée par le chapitre CAN est donc constituée de deux ou plus agrégats intermédiaires. Pour reprendre l'exemple ci-dessus, la position d'indice 622.01.99 (portes intérieures) est ainsi composée des agrégats intermédiaires 622.99 (porte sur huisserie métallique) et 623.99 (porte sur encadrement). Dans ce cas, la valeur de l'indice de la position d'indice est la même que s'il n'y avait pas d'agrégats intermédiaires (moyenne des indices élémentaires de toutes les positions de relevé). De plus, les valeurs d'indice des deux agrégats intermédiaires, qui sont la moyenne géométrique des indices élémentaires des positions de relevé de chaque agrégat, renseignent sur les évolutions des prix des seules portes sur huisserie métallique ou des seules portes sur encadrement.

Panier-type

TA2

Position d'indice	Agrégat intermédiaire	Position de relevé	Libellé
Branche 1: Terrassements			
211			Terrassements
		211.212.111	Décapage de terre végétale
		211.241.101	Mise en place de terre végétale
		211.311.101	Excavation à la machine
		211.411.111	Feuille plastique sur excavation
		211.511.101	Fourniture de terre végétale
		211.521.112	Fourniture de grave
		211.661.001	Géosynthétiques min. g/m ² 200
		211.681.111	Remblayage contre ouvrage
		211.684.312	Couche de fondation inférieure
		211.711.113	Transport de matériaux jusqu'à m 200
		211.711.122	Transport matériaux jusqu'à m 20 000
		211.752.113	Taxe d'entreposage des matériaux
Branche 2: Génie civil			
221			Génie civil: Fondations + matériaux
		221.111.213	Fourniture de tout-venant jusqu'à mm 100
		221.111.214	Fourniture de concassé 32/63
		221.411.222	Mise en oeuvre de couche de fondation
		221.421.102	Mise en oeuvre de la forme brute
		221.423.122	Mise en oeuvre de la forme
		221.423.123	Forme coefficient ME min. 800
222			Génie civil: Pavages
		222.211.113	Fourniture de pavés
		222.224.114	Fourniture de bordure en béton
		222.311.114	Pose de pavés
		222.331.112	Pose de bordure en béton
223			Génie civil: Revêtements
		223.441.313	Pose de revêtement AC T 22N ép. mm 80
		223.442.212	Pose de revêtement AC 11N ép. mm 40
237.01			Canalisations et évacuation des eaux
		237.221.121	Tranchée à parois verticales
		237.231.101	Tranchées à parois obliques
		237.252.121	Transport matériaux jusqu'à m 20 000
		237.262.113	Taxe pour dépôt de matériaux
		237.411.214	Tuyaux en béton armé DN 500
		237.451.113	Tuyaux en PE
		237.451.114	Tube en polyéthylène DN/OD 200
		237.451.115	Tube polyéthylène DN/OD 250
		237.471.113	Tuyaux en PP DN/OD 160
		237.611.123	Regards de visite 15 t
		237.633.123	Bouches d'égout BE en éléments préfabriqués

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

Panier-type (suite)

TA2

Position d'indice	Agrégat intermédiaire	Position de relevé	Libellé
		237.812.111	Fourniture de sable
		237.812.117	Fourniture de gravier
		237.821.201	Enrobages de tuyaux
		237.822.113	Enrobage des tuyaux en béton
		237.832.102	Remblayage des matériaux
		237.833.101	Remblayage coefficient ME jusqu'à 1 000
241.100			Béton armé
		241.121.112	Béton de propreté
		241.613.111	Béton pour fondations
		241.615.112	Béton pour radier
		241.631.301	Béton pour murs
		241.721.103	Béton pour dalles
		241.746.212	Béton pour parapet
		241.825.112	Nattes de protection
241.200			Coffrages
		241.214.112	Coffrage type 1 pour semelles filantes
		241.216.111	Coffrage type 1 pour radier
		241.231.114	Coffrages type 2 pour murs
		241.232.114	Coffrages type 2 pour murs de soutènement
		241.321.301	Coffrages type 3-1 pour dalles
		241.346.301	Coffrages type 3-1 pour parapets
241.300			Acier d'armature
		241.511.116	Acier d'armature longueur fixe et de stock
		241.511.136	Acier d'armature façonnage simple
Branche 3: Maçonnerie et béton armé			
237.02			Terrassements maçon
		237.221.121.m	Tranchées à parois verticales
		237.231.101.m	Tranchées à parois obliques
		237.252.112.m	Transports des matériaux jusqu'à m 200
		237.252.121.m	Transport matériaux jusqu'à m 20 000
		237.262.113.m	Taxe pour dépôt de matériaux
		237.832.101.m	Remblayage et compactage
237.03			Canalisations et évacuation des eaux
		237.451.113.m	Tuyaux en PE
		237.462.112.m	Drains PVC DN/OD 125
		237.611.123.m	Regards de visite 15 t
		237.812.111.m	Livraison de sable
		237.812.116	Livraison de gravier rond 16/32
		237.821.201.m	Mise en place de matériaux d'enrobage
		237.822.113.m	Enrobages en béton
241.400			Béton grande étape
		241.121.112.m	Béton de propreté
		241.611.111	Béton pour fondations
		241.615.112.m	Béton pour radier
		241.631.212.g	Béton pour murs

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

Panier-type (suite)

TA2

Position d'indice	Agrégat intermédiaire	Position de relevé	Libellé
		241.651.111	Béton pour piliers
		241.721.104	Béton pour dalles
241.500			Béton petite étape
		241.631.214	Béton pour murs
		241.711.101	Béton pour escaliers droits
		241.712.102	Béton pour paliers d'escaliers
		241.721.105	Béton pour dalles
241.600			Coffrage grande étape
		241.212.112	Coffrage pour fondations isolées
		241.216.111.m	Coffrage de rive pour radiers
		241.231.114.m	Coffrage pour parois et murs de soutènement
		241.251.231	Coffrage de piliers rectangulaires
		241.321.113	Coffrage pour dalles horizontales
241.700			Coffrage petite étape
		241.231.115	Coffrage pour parois et murs de soutènement
		241.311.122	Coffrages pour volées d'escaliers rectilignes
		241.312.112	Coffrages pour paliers d'escaliers
		241.321.114	Coffrage pour dalles horizontales
241.800			Acier grande étape
		241.511.116.m.g	Acier longueurs fixes et de stock
		241.511.136.m.g	Acier façonnage simple
		241.521.111	Treillis d'armature de stock
241.900			Acier petite étape
		241.511.121	Acier longueurs fixes et de stock
		241.511.141	Acier façonnage simple
314.01			Maçonnerie bât. neuf
		314.111.132.g	Murs en terre cuite mm 140/160
		314.111.142.g	Murs en terre cuite mm 165/185
		314.131.122	Briques silico-calcaires d mm 135
		314.131.132	Briques silico-calcaires d mm 160
		314.621.125	Isolation laine de roche mm 180
314.02			Maçonnerie rénovation + extérieur
		314.112.112p	Carreaux en terre cuite mm 65
		314.112.122p	Carreaux en terre cuite mm 70/85
314.03			Maçonnerie rénovation
		314.856.106p	Forage sans percussion
315			Eléments préfabriqués
		315.842.102	Eléments d'escalier montage ½ étage env. 1 800 kg
		315.842.104	Elément d'escalier montage 1 étage env. 3 600 kg

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

Panier-type (suite)

TA2

Position d'indice	Agrégat intermédiaire	Position de relevé	Libellé
		315.843.102	Elément de gaine montage
Branche 4: Chapes			
661			Chapes
		661.111.101	Installations de chantier
		661.433.102	Isolation phonique EPS-T
		661.433.104	Isolation phonique EPS-T petite quantité
		661.433.202	Isolation phonique en rouleaux PE petite quantité
		661.511.111	Feuille PE
		661.511.113	Feuille PE petite quantité
		661.611.113	Chape flottante
		661.611.114	Chape au ciment CT 60 mm petite quantité
		661.641.121	Chape fluide sans chauffage au sol 35 mm
		661.641.124	Chape fluide sans chauffage au sol 35 mm petite quantité
		661.711.111	Chapes pour chauffage au sol
		661.711.114	Chapes au ciment CT avec chauffage au sol
		661.741.112	CAF pour chauffage au sol
		661.741.114	Chape fluide CAF avec chauffage au sol
Branche 5: Carrelages			
645.01			Carrelages en céramique
		645.311.212	Grès cérame non émaillé
		645.321.122	Céramique pressée à sec
645.02			Carrelage intérieur
		645.711.101	Plinthes en grès
		645.751.001	Etanchement des joints
645.03			Revêtement parois céramique
		645.211.181	Céramique étirée
		645.221.112	Céramique pressée à sec
		645.741.211	Baguette à gorge ou d'angle
Branche 6: Echafaudages			
114			Echafaudages
		114.211.112	Installation d'échafaudages
		114.211.512	Location d'échafaudages
		114.311.114	Installation de pont de ferblantier
		114.311.504	Location du pont de ferblantier
		114.341.111	Installation d'un écran de protection
		114.341.511	Location de l'écran de protection
114.1			Echafaudages lourds
		114.221.112	Echafaudages lourds installation
		114.221.512	Echafaudages lourds mise à disposition
Branche 87: Charpente			
331.n			Charpenterie: structures porteuses
		331.632.201	Chevronnages pour toits à 1 ou 2 pans en bois massif

Source: OFS – PCO

© OFS 2 016

Panier-type (suite)

TA2

Position d'indice	Agrégat intermédiaire	Position de relevé	Libellé
		331.633.103	Pannes en bois lamellé-collé, pour toit à 1 ou 2 pans
332			Construction préfabriquée en bois
		332.211.114	Paroi extérieure en éléments à ossature, ossature cachée
		332.211.141	Paroi extérieure, semelle, fixation sur béton
		332.211.151	Etanchéité contre l'humidité montante sous la semelle
		332.211.224	Panneaux de fibres minérales, autocollant, d 220 mm
		332.211.311	Pare-vapeur, joints collés étanches à l'air
		332.211.321	Collage étanche à l'air
		332.211.351	Panneaux de fibres de bois imprégnés, épaisseur mm 22
		332.211.422	Panneaux OSB, épaisseur mm 15
		332.211.454	Plaques de plâtre armé de fibres, épaisseur mm 15
		332.411.111	Plancher en éléments à solives cachées, mm 80 x 220
		332.411.221	Panneaux de fibres minérales, Epaisseur mm 60
		332.411.412	Panneaux de contreplaqué massif 3 plis, épaisseur mm 27
		332.411.424	Panneaux OSB, épaisseur mm 25
		332.411.491	Plus-value pour bois suisse déclaré
		332.421.112	Elément lamellé-tourillonné, en planches brutes de sciage
		332.721.113	Poteaux et contrefiches, massifs, cachés, mm 160 x 160
		332.721.191	Plus-value pour bois suisse déclaré
333.n			Charpenterie: revêtement
		333.211.132	Lambourdes, épicea/sapin. section env. mm 45x50
		333.221.111.n	Couche de support en lames rainées-crêtées, 20 mm
		333.312.111	Bardage en planches délinées, Epicéa/sapin, 20 mm
		333.521.116	Panneaux de laine minérale, 200 mm
		333.552.132	Etanchéité à l'air. lés de fibres de polyéthylène
		333.612.111	Lattages. section env. mm 25 x 50
		333.712.111	Lambrissage en lames rainées-crêtées, 14 mm
Branche 88: Menuiserie (fenêtres)			
371.042.n			Fenêtres en bois
		b.371.211.102	Fenêtre 1 vantail vitrage fixe mm 1 200 x 1 500
		b.371.212.102	Fenêtre 1 vantail mm 600 x 1 250
		b.371.213.102	Fenêtre 2 vantaux mm 1 400 x 1 250

Source: OFS – PCO

© OFS 2 016

Panier-type (suite)

TA2

Position d'indice	Agrégat intermédiaire	Position de relevé	Libellé
		b.371.213.103	Fenêtre 2 vantaux rénovation mm 1 400 × 1 250
		b.371.412.102	Porte-fenêtre 2 vantaux mm 1 400 × 2 000
		b.371.641.101	Élément coulissant à levage mm 4 000 × 2 000
371.043.n			Fenêtres bois-métal
		hm.371.211.102	Fenêtre 1 vantail vitrage fixe mm 1 200 × 1 500
		hm.371.212.102	Fenêtre 1 vantail mm 600 × 1 250
		hm.371.213.102	Fenêtre 2 vantaux mm 1 400 × 1 250
		hm.371.213.103	Fenêtre 2 vantaux rénovation mm 1 400 × 1 250
		hm.371.412.102	Porte-fenêtre 2 vantaux mm 1 400 × 2 000
		hm.371.641.101	Élément coulissant à levage mm 4 000 × 2 000
371.044.n			Fenêtres en matière synthétique
		p.371.211.102	Fenêtre 1 vantail vitrage fixe mm 1 200 × 1 500
		p.371.212.102	Fenêtre 1 vantail mm 600 × 1 250
		p.371.213.102	Fenêtre 2 vantaux mm 1 400 × 1 250
		p.371.213.103	Fenêtre 2 vantaux rénovation mm 1 400 × 1 250
		p.371.412.102	Porte-fenêtre 2 vantaux mm 1 400 × 2 000
		p.371.641.101	Élément coulissant à levage mm 4 000 × 2 000
371.045.n			Fenêtres synthétiques-aluminium
		pa.371.211.201	Fenêtre 1 vantail vitrage fixe mm 1 200 × 1 500
		pa.371.212.201	Fenêtre 1 vantail mm 600 × 1 250
		pa.371.213.201	Fenêtre 2 vantaux mm 1 400 × 1 250
		pa.371.213.202	Fenêtre 2 vantaux rénovation mm 1 400 × 1 250
		pa.371.412.201	Porte-fenêtre 2 vantaux mm 1 400 × 2 000
		pa.371.641.201	Élément coulissant à levage mm 4 000 × 2 000
Branche 9: Constructions métalliques			
371.046.n			Fenêtre en alu
		al.371.211.102	Fenêtre 1 vantail vitrage fixe mm 1 200 × 1 500
		al.371.212.102	Fenêtre 1 vantail mm 600 × 1 250
		al.371.213.102	Fenêtre 2 vantaux mm 1 400 × 1 250
		al.371.412.102	Porte-fenêtre 2 vantaux mm 1 400 × 2 000
611			Serrurerie: Éléments métalliques
		611.221.321	Tablette extérieure en aluminium isolée

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

Panier-type (suite)

TA2

Position d'indice	Agrégat intermédiaire	Position de relevé	Libellé
		611.288.201	Montage de tablette de fenêtre
611.n			Encadrements de fenêtres
		611.412.166	Encadrements fenêtres
		611.412.266	Encadrements porte-fenêtre
		611.481.101	Pose encadrements fenêtres
		611.481.102	Pose encadrements porte-fenêtre
612			Serrurerie courante
		612.361.001	Avant-toit à tirants
		612.411.111	Escalier droit avec limons latéraux
		612.711.212	Barrières de porte-fenêtre
622.02			Portes métalliques
		622.421.001	Portes coupe-feu EI 30 ALU
		622.431.001	Portes profilées avec verre
		622.431.003	Portes coupe-feu EI 30 Acier
Branche 10: Ferblanterie			
350.01			Ferblanterie
	351		Ferblanterie
		351.211.112	Chéneaux mi-ronds acier CrNi
		351.211.114	Chéneaux mi-ronds en cuivre
		351.211.312	Crochets de chéneaux acier CrNi
		351.211.314	Crochets de chéneau en cuivre
		351.251.112	Tuyau de descente ronds acier CrNi
		351.251.114	Tuyaux de descente en cuivre
		351.251.222	Colliers en acier CrNi
		351.251.224	Colliers en cuivre
		351.311.113	Bavettes pour couvertures en acier CrNi
		351.311.116	Bavettes pour couvertures en cuivre
		351.381.113	Garnitures rondes acier CrNi
		351.381.118	Garnitures rondes pour couvertures en cuivre
		351.382.117	Manteau pour souche acier CrNi
		351.382.118	Garnitures carrées pour couvertures en cuivre
		351.431.114	Tôles de rive
		351.431.416	Tôles de rive
		351.432.214	Angles exécution étanche
		351.451.123	Naissances verticales
		351.451.202	Naissances d'eaux pluviales pour toitures plates
		351.471.124	Bandes de dilatation
		351.472.224	Angles exécution étanche
		351.472.314	Fonds, raccords
	352		Revêtements de façades
		352.411.113	Placages de surfaces acier CrNi
		352.411.116	Bandes de tôle profilées en cuivre
		352.412.313	Agrafage simple en cuivre des bandes de tôle

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

Panier-type (suite)

TA2

Position d'indice	Agrégat intermédiaire	Position de relevé	Libellé
		352.413.211	Agrafage des bandes de tôle
Branche 11: Couverture			
363			Couverture
	363.1		Sous toitures
		363.211.121	Pare-vapeur en lés de matière synthétique
		363.212.111	Pare-vapeur hydro-régulant, en lés de matière synthétique
		363.312.114	Lattage croisé
		363.321.222	Isolation en panneaux de laine minérale mm 200
		363.321.314	Isolation en panneaux de laine minérale mm 160
		363.341.117	Isolation thermique mm 200
		363.421.111	Plaques en fibre-ciment
		363.422.111	Sous-couverture en panneaux de fibres de bois
		363.423.111	Sous-couverture en lés d'étanchéité synthétique
		363.431.111	Sous-couverture 1 couche
		363.441.111	Contre-lattage
		363.444.122	Contre-lattage, pose sur isolation
	363.2		Couverture toit en pente
		363.512.113	Lattage pour tuile en terre cuite
		363.522.132	Tuiles en terre cuite
		363.562.112	Virevents en terre cuite
		363.572.132	Faîtières en terre cuite
		363.611.114	Lattage pour ardoise en fibre-ciment
		363.621.211	Ardoises de fibres-ciment rectangulaires
		363.661.112	Façon d'égouts en ardoises de fibres-ciment
		363.672.111	Faîtage en ardoise de fibre-ciment
		363.712.111	Lattages plaques fibres-ciment
		363.722.111	Plaques de fibres-ciment
		363.761.111	Façon d'égouts
		363.763.111	Rives en plaques de fibres-ciment
		363.772.111	Faîtages en plaques
Branche 12: Etanchéités			
364			Etanchéités
		364.222.112	Pare-vapeur en 1 couche E-P-3,0-ts
		364.223.112	Pare-vapeur en 1 couche E-P-4,0-ts
		364.321.224	Isolation EPS mm 240
		364.322.224	Isolation thermique en panneaux d'EPS mm 240
		364.324.414	Isolation thermique en panneaux de PUR/PIR mm 240
		364.331.214	Isolation thermique avec panneaux de laine de roche

Source: OFS – PCO

© OFS 2 016

Panier-type (suite)

TA2

Position d'indice	Agrégat intermédiaire	Position de relevé	Libellé
		364.421.114	Etanchéité en lés de bitume-polymère 1 couche, E-P-5,0-af-WF
		364.421.212	En 2 couches E-G-3,0-tt, E-P-4,0-tf-WF soudées en plein
		364.421.242	En 2 couches mm 2,5 bis 3, E-P-4,0-tf-WF, autocollants
		364.531.112	Etanchéité synthétique TPO
		364.711.124	Isolation thermique en panneaux d'XPS. Ep. mm 240
		364.911.122	Couche intermédiaire
		364.912.111	Couche de protection
		364.921.111	Couche de lestage et de protection
		364.932.111	Revêtement praticable en dalles mm 400 x 400
		364.944.311	Couche filtrante et drainante
		364.948.212	Plantation extensive
Branche 13: Plâtrerie			
342			Isolation extérieure crépie
		342.161.801	Tablette extérieure en aluminium isolée
		342.161.802	Montage de tablette de fenêtre
		342.311.212	Isolation thermique extérieure EPS mm 180
		342.351.331	Isolation en panneaux de polystyrène expansé EPS
		342.414.116	Isolation laine minérale mm 180
		342.451.131.p	Laine minérale embrasures
348			Crépis et enduits extérieurs
		348.211.111	Crépi de fond
		348.321.111	Couche d'égalisation minérale armée
		348.541.111	Crépi de finition à la résine silicone
643			Cloisons en plâtre
		643.213.211	Plaques en carton-plâtre mm 125
		643.217.111	Parois d'installations mm 330
		643.251.121	Cloison en carreaux de plâtre massif épaisseur 80 mm
651			Plafonds suspendus plâtre
		651.212.311	Carton-plâtre non perforé
		651.411.211	Carton-plâtre perforé
		651.751.211	Isolation complémentaire
		651.712.101	Raccords carton-plâtre
		651.911.111	Enduisage sur plaques de plâtre
671			Enduits en plâtre
		671.211.111	Enduit de fond au plâtre
		671.311.111	Enduit sur parois
		671.314.112	Enduit sur plafonds
		671.511.112	Enduit de finition au plâtre
		671.521.112	Crépi de finition minéral sur parois à peindre

Source: OFS – PCO

© OFS 2 016

Panier-type (suite)

TA2

Position d'indice	Agrégat intermédiaire	Position de relevé	Libellé
		671.531.112	Crépi de finition synthétique, sur parois
Branche 14: Peinture			
675.01			Papier peints
		675.821.111	Papier ingrain à peindre
675.02			Peinture
		675.213.311	Dispersion sur plafond
		675.313.311	Dispersion sur paroi
		675.373.311	Couches sur bois
		675.381.111	Couches sur métal
Branche 15: Stores			
347.200			Volets roulants alu manuels
		347.211.111	Volets roulants mm 1 400 × 1 250 nouvelle construction
		347.211.112	Volets roulants mm 1 400 × 2 000 nouvelle construction
		347.211.113	Volets roulants mm 1 400 × 1 250 rénovation
		347.211.114	Volets roulants mm 1 400 × 2 000 rénovation
		347.211.321	Store roulant en aluminium, Entraînement à moteur, mm 2 × 2 000 × 2 000
347.300			Stores vénitiens alu manuels
		347.311.111	Stores à lamelles mm 1 400 × 1 250 nouvelle construction
		347.311.112	Stores à lamelles mm 1 400 × 2 000 nouvelle construction
		347.311.113	Stores à lamelles mm 2 800 × 2 000 nouvelle construction
		347.311.114	Stores à lamelles 1 400 × 1 250 rénovation
		347.311.115	Stores à lamelles 1 400 × 2 000 rénovation
		347.311.116	Stores à lamelles 2 800 × 2 000 rénovation
		347.311.221	Store à lamelles reliées, en aluminium, entraînement à moteur, mm 2 × 2 000 × 2 000
347.500			Stores à bras articulés
		347.511.121	Stores à bras articulés nouvelle construction 2 000 × 4 000
		347.511.122	Stores à bras articulés rénovation 2 000 × 4 000
		347.511.131	Stores à bannes mm 2 500 × 5 500 nouvelle construction
		347.511.132	Stores à bannes 2 500 × 5 500 rénovation
Branche 86: Installations électriques			
231.b.n			Appareils à courant fort
		b.n.231	Appareils à courant fort
231.w.n			Appareils à courant fort
		w.n.231	Appareils à courant fort

Source: OFS – PCO

© OFS 2 016

Panier-type (suite)

TA2

Position d'indice	Agrégat intermédiaire	Position de relevé	Libellé
232.b.n			Installations à courant fort
		b.n.232	Installations à courant fort
232.w.n			Installations à courant fort
		w.n.232	Installations à courant fort
233.b.n			Lustrerie
		b.n.233	Lustrerie
233.w.n			Lustrerie
		w.n.233	Lustrerie
236.b.n			Installations à courant faible
		b.n.236	Installations à courant faible
236.w.n			Installations à courant faible
		w.n.236	Installations à courant faible
238.w.n			Installations provisoires
		w.n.238	Installations provisoires
239.b.n			Divers
		b.n.239	Divers
Branche 17: Installations de chauffage			
242.2			Pompe à chaleur
		242.2.0	Appareils
		242.2.1	Conduites
		242.2.2	Armatures et instruments
		242.2.4	Sondes terrestres
		242.2.5	Transport et montage
		242.2.6	Isolation
243.2			Chauffage au sol
		243.2.1	Tuyauterie
		243.2.2	Armatures et instruments
		243.2.5	Transport et montage
450.01			Production de chaleur
	240		Cheminée
		240.1	Cheminée
	241		Stockage combustible
		241.0	Citerne
		241.1	Conduites
		241.5	Transport et montage
	242.1		Production de chaleur
		242.1.0	Appareils
		242.1.1	Tuyauterie
		242.1.2	Armatures et instruments
		242.1.5	Transport et montage
		242.1.6	Isolations
450.02			Distribution de chaleur
		243.1.0	Appareils
		243.1.1	Tuyauterie
		243.1.2	Armatures et instruments
		243.1.4	Mesure de la chaleur
		243.1.5	Transport et montage
		243.1.6	Isolation
Branche 18: Installations de ventilation			
244.1.k			Ventilation caves
		k.244.1.0	Centrales de ventilation
		k.244.1.1	Gaines

Source: OFS – PCO

© OFS 2 016

Panier-type (suite)

TA2

Position d'indice	Agrégat intermédiaire	Position de relevé	Libellé
		k.244.1.2	Appareils
		k.244.1.5	Transport et montage
		k.244.1.6	Isolations
244.1.k2			Ventilation caves
		k.244.1.tot	Ventilation caves
244.2.w			Ventilation appartements
		w.244.2.0	Centrales de ventilation
		w.244.2.1	Gaines
		w.244.2.2	Appareils
		w.244.2.5	Transport et montage
		w.244.2.6	Isolations
244.2.w2			Ventilation appartements
		w.244.2.tot	Ventilation appartements
461			Appareil de traitement de l'air
		244.0	Monobloc de traitement de l'air
464			Canaux de ventilation
		244.1	Canaux
465.466			Ventilation: accessoires
		244.2	Grilles et accessoires
468			Mesure, commande, régulation
		244.3	Régulation
469.1			Clapet coupe-feu
		244.4	Clapet coupe-feu
470			Ventilation: main d'oeuvre
		244.5	Transport et montage
481.600			Isolation installation ventilation
		244.6	Isolation
Branche 89: Installations sanitaires			
251.n			Appareil sanitaires courants
		251.1	Fourniture appareils sanitaires NOUVEAU
		251.1.n	Fourniture appareils sanitaires
		251.2.n	Montage appareils sanitaires
251.n.2			Appareils sanitaires courants
		n.251	Appareils sanitaires courants
253			Installation solaire
		253.1	Installation solaire
		254.7	Conduites solaires
			Isolation des conduites solaires
		255.5	
254.n			Conduites sanitaires
		254.1.n	Distribution de l'alimentation dans les caves
		254.2.n	Conduites montantes d'alimentation
		254.3.n	Alimentation divers
		254.4.n	Conduites d'évacuation collectrices et descendantes
		254.5.n	Evacuation divers
		254.6.n	Conduites d'eaux pluviales
254.n.2			Conduites sanitaires
		n.254	Conduites sanitaires
255.n			Isolations installations sanitaires

Source: OFS – PCO

© OFS 2 016

Panier-type (suite)

TA2

Position d'indice	Agrégat intermédiaire	Position de relevé	Libellé
		255.1.n	Isolation distribution caves
		255.2.n	Isolation conduites alimentation montantes
		255.3.n	Isolation conduites d'évacuation
		255.4.n	Isolation eaux pluviales
255.n.2			Isolations installations sanitaires
		n.255	Isolations installations sanitaires
256.n			Eléments d'installation
		256.1.n	Eléments d'installation Duofix
Branche 91: Aménagements de cuisines			
625.n			Aménagements de cuisines
		625.131.899	Cuisine agencée
Branche 22: Ascenseurs			
742			Ascenseurs
		742.911.002	Installation complète d'ascenseur
Branche 23: Revêtements de sols			
663			Revêtements sols lino textile
		663.111.801	Dépose de revêtements
		663.142.313	Lissage et ponçage
		663.181.111	Prix en régie de poseur de sol
		663.211.111	Revêtements de sol en linoléum
		663.414.221	Tapis Kugelgarn
		663.811.113	Plinthes en chêne massif
		663.811.201	Plinthes en PVC mou
664			Revêtements sols en bois
		664.181.113	Travaux en régie de parqueteur
		664.321.121	Parquet dessin parallèle
		664.411.111	Parquets finis 2 couches rainé-crété
		664.822.111	Ponçage, lissage, couche de fond et vitrification
		664.951.111	Plinthe massive en chêne
Branche 24: Nettoyage du bâtiment			
682.n			Nettoyage de fin de chantier
		682.214.201	Nettoyage 4 1/2 appartement
Branche 25: Jardinage			
181			Jardinage
		181.241.002	Terrassement du jardinier
		181.422.212	Bordure béton fourniture
		181.425.112	Bordures en béton pose
		181.441.111	Pavé béton fourniture
		181.444.111	Pose de pavage en béton
		181.451.001	Marne concassée
		181.551.111	Marches fourniture et pose
		181.716.112	Mise en place de terre végétale pour pelouses
		181.721.105	Ameublement du sol naturel
		181.724.112	Réglage à la pelle

Source: OFS – PCO

© OFS 2 016

Panier-type (suite)

TA2

Position d'indice	Agrégat intermédiaire	Position de relevé	Libellé
		181.728.111	Aménagement de la forme définitive
		181.836.111	Gazon en rouleaux fourniture
		181.836.121	Gazon en rouleaux mise en place
		181.845.111	Tonte
		181.845.131	Fumure
Branche 28: Architecte			
871			Honoraires d'architecte
	871.100.3		Projet
	871.100.4		Mise en soumission
	871.100.5		Réalisation
Branche 30: Ingénieur électricien			
873			Honoraires ingénieur électricien
	873.100.32+33n		Projet et devis
	873.100.41.n		Mise en soumission
	873.100.51.n		Projet d'exécution
	873.100.52.n		Exécution
	873.100.53.n		Mise en exploitation
Branche 31: Ingénieurs en chauffage et ventilation			
874			Honoraires ingénieur CV
	874.100.32+33n		Projet et devis
	874.100.41.n		Mise en soumission
	874.100.51.n		Projet d'exécution
	874.100.52.n		Exécution
	874.100.53.n		Mise en exploitation
Branche 32: Ingénieur sanitaire			
875			Honoraires ingénieur sanitaire
	875.100.32+33n		Projet et devis
	875.100.41.n		Mise en soumission
	875.100.51.n		Projet d'exécution
	875.100.52.n		Exécution
	875.100.53.n		Mise en exploitation
Branche 34: Banques			
862.200.1			Intérêt bancaire habitation
	862.200.100		Intérêt habitation
862.200.2			Intérêt bancaire bureaux
	862.200.200		Intérêt bureaux
Branche 35: Assurances			
835.100			Primes d'assurance nouvelle construction
	835.101.001		Primes nouvelle construction
835.200			Primes d'assurance rénovation
	835.201.001		Primes rénovation
Branche 39: Façades			
343.n			Façade ventilée
	343.222.122		Consoles en aluminium pour profilés horizontaux
	343.222.211		Profilés alu en L horizontaux
	343.231.322		Consoles en aluminium pour profilés verticaux
	343.231.511		Profilés alu en L verticaux

Source: OFS – PCO

© OFS 2 016

Panier-type (suite)

TA2

Position d'indice	Agrégat intermédiaire	Position de relevé	Libellé
		343.231.523	Profilés en aluminium. profilés T, épaisseur mm 2.0
		343.251.222	Lattages en épicea/sapin
		343.311.211	Etanchéité à l'air PP d env. mm 0,25
		343.312.111	Raccords étanches à l'air au droit de fenêtres, portes
		343.321.224	Isolation thermique en panneaux de laine min., mm 240
		343.321.524	Isolation thermique mm 240 (2xmm 120)
		343.323.224	Isolation thermique en panneaux de polystyrène expansé EPS Epaisseur mm 240
		343.382.123	Bandes d'isolant sur embrasures, couvertes
		343.421.211	Bardage de façade en plaques fibre-ciment grand format
		343.471.221	Revêtement des embrasures
		343.481.322	Etanchement des joints de raccordement dans bardage en fibres-ciment
		343.521.122	Bardage de façade en bois, lames horizontales
		343.741.101	Bardage en plaques de verre
		343.931.481	Encadrements de fenêtres
		343.931.482	Encadrements de porte-fenêtres
Branche 41: Revêtements de sols sans joints			
662			Sols sans joints
	662.141.101		Traitement préparatoire mécanique
	662.142.211		Nettoyage du fond. au jet d'eau
	662.221.202		Revêtement monocouche en béton dur ép. mm 30
	662.411.202		Revêtement fluide à base de résines epoxy mm 3
	662.413.202		Revêtement fluide à base de résine polyuréthane mm 3
	662.421.302		Revêt. résines synthét. saupoudré sable de quartz mm 5
Branche 43: Pilotage, ancrage			
171			Pieux
		171.211.111	Pieux forés tubés béton moulé en place
		171.212.701	Consommation supplémentaire de béton
		171.251.111	Armature acier B500B
		171.251.201	Armature en spirale d mm 12
		171.251.202	Armature de raccordement acier S500
		171.254.501	Façonnage des têtes de pieux
		171.411.511	Micro-pieux forés tubés mm 219
		171.412.601	Consommation supplémentaire de coulis d'injection
		171.451.001	Armature tube d'acier mm 133/8,0

Source: OFS – PCO

© OFS 2 016

Panier-type (suite)

TA2

Position d'indice	Agrégat intermédiaire	Position de relevé	Libellé
		171.452.001	Façon des têtes des micro-pieux
		171.711.101	Chargement de matériaux à la machine
		171.712.121	Transport de matériaux jusqu'à m 20 000
Branche 45: Ingénieur civil bâtiment			
872.100			Ingénieur civil bâtiment
		872.100.1	Phases 31–52
Branche 46: Ingénieur civil route			
872.200			Ingénieur civil route
		872.200.31	Avant-projet
		872.200.52	Réalisation
Branche 47: Ingénieur civil passage inférieur			
872.300			Ingénieur civil passage inférieur
		872.300.31	Avant-projet
		872.300.52	Réalisation
Branche 48: Structures métalliques			
321			Construction métallique
		321.511.101	Fabrication des éléments y c. fourniture des matériaux
		321.621.101	Zingage à chaud
		321.751.102	Travaux de montage
		321.831.111	Tôle porteuse pour toiture
365			Éléments de vitrage
		365.711.001	Lanterneaux montage
Branche 49: Faux-planchers techniques			
665			Faux-planchers techniques
		665.221.111	Faux-plancher avec vérins jusqu'à mm 350
		665.221.113	Faux-plancher avec vérins mm 451 à 550
		665.241.142	Tapis collés d'usine
		665.243.121	Parquet collé et poncé d'usine
Branche 92: Parois anti-bruit			
188			Parois anti-bruit
		188.312.001	Fourniture de socles de paroi préfabriqués
		188.322.001	Pose de socles de paroi préfabriqués
		188.411.111	Fourniture de montants en acier
		188.421.101	Montage de montants en acier
		188.511.101	Fourniture d'éléments de paroi en béton
		188.521.001	Pose d'éléments de paroi en béton
		188.571.101	Fourniture d'éléments de paroi en verre acrylique
		188.581.001	Pose d'éléments de paroi en verre acrylique
Branche 98: Faux-plafonds			
652			Plafonds en bois
		652.312.121	Plafonds en lames de bois

Source: OFS – PCO

© OFS 2 016

Panier-type (fin)

TA2

Position d'indice	Agrégat intermédiaire	Position de relevé	Libellé
		652.312.121	Plafonds en lames de bois
		652.621.311	Isolation phonique
		652.621.211	Voile de protection
		652.711.411	Couvre-joints, profilés de finition
		652.851.001	Glacis incolore
653			Plafonds suspendus métalliques
	653.01		Plafonds en panneaux métalliques
		653.211.112	Éléments en acier ossature cachée
		653.611.121	Perforation ronde
		653.621.121	Garniture insonorisante
	653.02		Plafonds en lames métalliques
		653.311.121	Lames d'aluminium
		653.612.101	Perforation
		653.622.111	Garniture insonorisante
Branche 99: Menuiserie courante			
621.99			Menuiserie armoires murales
		621.232.122a	Armoire haute
		621.232.401	Penderie ouverte
622			Menuiserie extérieure
		622.219.001	Porte d'entrée W/m²K 1,5
		622.219.002	Portes extérieures W/m²K 1,5
622.01.99			Menuiserie portes intérieures
	622.99		Porte sur huisserie métallique
		622.419.002	Porte plane dB 35
		622.419.003	Porte insonorisante dB 42
	623.99		Porte sur encadrement
		622.411.312	Porte coupe-feu T30 1 vantail sur cadre en bois
		622.419.001	Porte plane dB 35
631			Cloisons amovibles
		631.411.111	Face avec porte
		631.411.211	Cloison de séparation
		631.451.101	Porte en plus-value
652			Plafonds en bois
		652.312.121.b	Plafond en lames de bois massif
		652.621.311.b	Isolation phonique
		652.621.211.b	Voile acoustique et antipoussière
		652.711.411.b	Couvre-joints, profilés de finition
		652.851.001.b	Application de glacis incolore

Source: OFS – PCO

© OFS 2 016

Annexe 3

Structure générale et pondération des prestations de construction pour chaque type d'objet de la statistique des prix de la construction

Construction de bâtiments à plusieurs logements
(octobre 2015=100) TA3.1

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 2, 4, 5)	100,0000
2	Bâtiment	81,5335
20	Excavation	1,5307
21	Gros œuvre 1	32,5120
22	Gros œuvre 2	10,3465
23	Installations électriques	3,3567
24	Installations de chauffage, ventilation	5,0865
25	Installations sanitaires	9,4462
26	Installations de transports (ascenseurs)	2,1079
27	Aménagements intérieurs 1	10,4858
28	Aménagements intérieurs 2	6,6612
4	Aménagements extérieurs	3,3844
5	Frais secondaires et comptes d'attente	15,0821
53	Assurances	0,2932
54	Financement à partir du début des travaux	5,5993
59	Compte d'attente pour honoraires	9,1896

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

Construction de bâtiments à plusieurs logements
en bois (octobre 2015=100) TA3.2

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 2, 4, 5)	100,0000
2	Bâtiment	82,0898
20	Excavation	2,8751
21	Gros œuvre 1	42,6283
22	Gros œuvre 2	5,8542
23	Installations électriques	4,2431
24	Installations de chauffage, ventilation	4,7243
25	Installations sanitaires	10,2876
27	Aménagements intérieurs 1	5,0544
28	Aménagements intérieurs 2	6,4228
4	Aménagements extérieurs	5,0795
5	Frais secondaires et comptes d'attente	12,8307
53	Assurances	0,2169
59	Compte d'attente pour honoraires	12,6138

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

Construction de maisons individuelles
(octobre 2015=100) TA3.3

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 2, 4, 5)	100,0000
2	Bâtiment	79,8025
20	Excavation	0,9844
21	Gros œuvre 1	21,7303
22	Gros œuvre 2	14,3640
23	Installations électriques	5,7855
24	Installations de chauffage, ventilation	3,5155
25	Installations sanitaires	12,4939
27	Aménagements intérieurs 1	8,6888
28	Aménagements intérieurs 2	12,2401
4	Aménagements extérieurs	8,5924
5	Frais secondaires et comptes d'attente	11,6051
53	Assurances	0,2664
54	Financement à partir du début des travaux	4,0322
59	Compte d'attente pour honoraires	7,3065

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

Construction de bâtiments administratifs
(octobre 2015=100) TA3.4

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 1, 2, 4, 5)	100,0000
1	Travaux préparatoires	10,0173
2	Bâtiment	71,8435
20	Excavation	1,5799
21	Gros œuvre 1	15,0077
22	Gros œuvre 2	22,5193
23	Installations électriques	5,2252
24	Installations de chauffage, ventilation	9,4417
25	Installations sanitaires	1,7833
26	Installations de transports (ascenseurs)	0,9915
27	Aménagements intérieurs 1	9,6449
28	Aménagements intérieurs 2	5,6500
4	Aménagements extérieurs	3,7858
5	Frais secondaires et comptes d'attente	14,3534
53	Assurances	0,2308
54	Financement à partir du début des travaux	2,1936
59	Compte d'attente pour honoraires	11,9290

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

**Construction de halles industrielles
(octobre 2015=100)**

TA3.5

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 1, 2, 4, 5)	100,0000
1	Travaux préparatoires	3,5345
2	Bâtiment	74,5400
20	Excavation	1,5442
21	Gros œuvre 1	36,2977
22	Gros œuvre 2	9,1509
23	Installations électriques	8,8113
24	Installations de chauffage, ventilation	7,6792
25	Installations sanitaires	1,5276
27	Aménagements intérieurs 1	5,1418
28	Aménagements intérieurs 2	4,3873
4	Aménagements extérieurs	4,4456
5	Frais secondaires et comptes d'attente	17,4799
53	Assurances	0,1739
54	Financement à partir du début des travaux	1,1550
59	Compte d'attente pour honoraires	16,1510

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

**Rénovation de bâtiments à plusieurs logements
Minergie (octobre 2015=100)**

TA3.7

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 2, 4, 5)	100,0000
2	Bâtiment	83,1376
21	Gros œuvre 1	28,8798
22	Gros œuvre 2	10,2023
23	Installations électriques	2,4207
24	Installations de chauffage, ventilation	7,4965
25	Installations sanitaires	16,0671
27	Aménagements intérieurs 1	11,4467
28	Aménagements intérieurs 2	6,6245
4	Aménagements extérieurs	1,8024
5	Frais secondaires et comptes d'attente	15,0600
53	Assurances	0,0890
54	Financement à partir du début des travaux	2,1232
59	Compte d'attente pour honoraires	12,8478

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

**Rénovation de bâtiments à plusieurs logements
non Minergie (octobre 2015=100)**

TA3.6

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 1, 2, 4, 5)	100,0000
1	Travaux préparatoires	2,9767
2	Bâtiment	87,8191
21	Gros œuvre 1	4,6790
22	Gros œuvre 2	14,8156
23	Installations électriques	5,4429
24	Installations de chauffage, ventilation	10,0821
25	Installations sanitaires	29,0290
27	Aménagements intérieurs 1	10,0356
28	Aménagements intérieurs 2	13,7349
4	Aménagements extérieurs	1,2724
5	Frais secondaires et comptes d'attente	7,9318
53	Assurances	0,1793
59	Compte d'attente pour honoraires	7,7525

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

**Rénovation de bâtiments administratifs
(octobre 2015=100)**

TA3.8

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 1, 2, 4, 5)	100,0000
1	Travaux préparatoires	6,1944
2	Bâtiment	71,0503
21	Gros œuvre 1	24,4839
22	Gros œuvre 2	2,3712
23	Installations électriques	10,1534
24	Installations de chauffage, ventilation	13,8011
25	Installations sanitaires	2,4333
26	Installations de transports (ascenseurs)	1,5488
27	Aménagements intérieurs 1	9,3241
28	Aménagements intérieurs 2	6,9345
4	Aménagements extérieurs	4,1475
5	Frais secondaires et comptes d'attente	18,6078
53	Assurances	0,0771
59	Compte d'attente pour honoraires	18,5307

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

Construction de routes (octobre 2015=100) TA3.9

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 1, 4, 5)	100,0000
1	Travaux préparatoires	2,1322
4	Aménagements extérieurs	85,8678
42	Jardins	0,0930
44	Installations	6,7190
46	Petits tracés	79,0558
461	Terrassements	27,5810
462	Petits ouvrages en béton	4,3380
463	Travaux de superstructures	26,0779
464	Assainissements	16,6732
465	Conduites industrielles, canalisations	4,3857
5	Frais secondaires et comptes d'attente	12,0000
59	Compte d'attente pour honoraires	12,0000

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

Construction de passages inférieurs (octobre 2015=100) TA3.10

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 1, 4, 5)	100,0000
1	Travaux préparatoires	20,1748
4	Aménagements extérieurs	69,1109
42	Jardins	0,6031
44	Installations	1,1918
47	Petits ouvrages d'art	67,3160
471	Excavation	10,1844
472	Structure porteuse	44,0228
473	Travaux de superstructures	8,6544
474	Assainissements	1,4935
475	Conduites industrielles, canalisations	0,5814
478	Second œuvre	2,3795
5	Frais secondaires et comptes d'attente	10,7143
59	Compte d'attente pour honoraires	10,7143

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

Construction de parois antibruit (octobre 2015=100) TA3.11

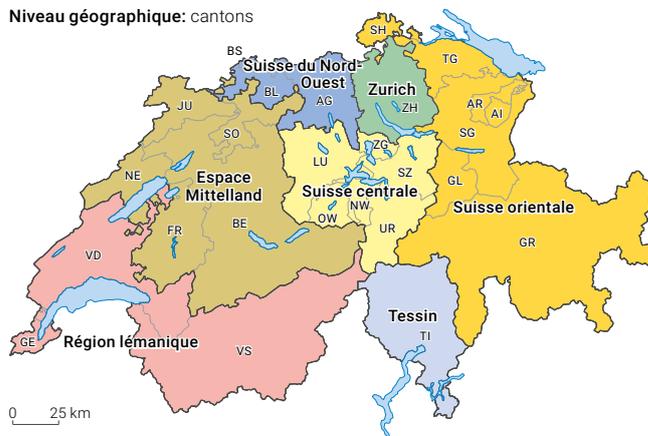
N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 1, 4, 5)	100,0000
1	Travaux préparatoires	23,6214
4	Aménagements extérieurs	58,3786
47	Petits ouvrages d'art	58,3786
471	Excavation	1,5295
472	Structure porteuse	44,3119
473	Travaux de superstructures	10,0089
474	Assainissements	1,3923
475	Conduites industrielles, canalisations	1,1360
5	Frais secondaires et comptes d'attente	18,0000
59	Compte d'attente pour honoraires	18,0000

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

Annexe 4**Les sept grandes régions officielles de la Suisse****Les grandes régions¹**

Niveau géographique: cantons



Source: OFS – Nomenclatures spatiales

© OFS 2016

¹ équivalents NUTS II

Annexe 5

**Pondérations en % des types d'objet dans le cadre de la statistique des prix de la construction
(octobre 2015=100)**

TA5

Type d'objet	Région lémanique	Espace Mittelland	Suisse du Nord-Ouest	Zurich	Suisse orientale	Suisse centrale	Tessin	Suisse
Construction: total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Bâtiment	79,48	78,92	85,06	84,18	80,20	84,67	66,61	80,89
Nouvelle construction	46,83	43,53	51,25	45,33	47,40	53,64	42,51	46,97
Bâtiments à plusieurs logements	23,88	20,40	26,50	30,92	26,54	35,93	26,69	26,49
Bâtiments à plusieurs logements en bois	3,53	5,97	3,96	3,70	4,79	5,45	1,26	4,38
Maisons individuelles	7,41	6,50	7,08	1,24	7,88	4,21	8,33	5,86
Bâtiments administratifs	8,29	4,90	8,93	7,60	4,41	4,24	3,52	6,34
Halles industrielles	3,72	5,76	4,78	1,87	3,78	3,81	2,71	3,90
Rénovation, transformation	32,65	35,39	33,81	38,85	32,80	31,03	24,10	33,92
Bâtiments à plusieurs logements non Minergie	18,29	21,16	19,02	19,87	22,45	23,48	16,43	20,29
Bâtiments à plusieurs logements Minergie	2,27	0,54	0,44	1,22	0,15	0,04	0,76	0,88
Bâtiments administratifs	12,09	13,69	14,35	17,76	10,20	7,51	6,91	12,75
Génie civil	20,52	21,08	14,94	15,82	19,80	15,33	33,39	19,11
Construction de routes	16,52	16,97	12,03	12,73	15,94	12,34	26,88	15,38
Construction de passages inférieurs	3,73	3,83	2,72	2,88	3,60	2,79	6,08	3,48
Construction de parois antibruit	0,27	0,28	0,19	0,21	0,26	0,20	0,43	0,25

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

Annexe 6

**Pondérations en % des grandes régions dans le cadre de la statistique des prix de la construction
(octobre 2015=100)**

TA6

Type d'objet	Région lémanique	Espace Mittelland	Suisse du Nord-Ouest	Zurich	Suisse orientale	Suisse centrale	Tessin	Suisse
Construction: total	19,04	20,49	12,61	18,22	14,99	9,68	4,97	100,00
Bâtiment	18,70	19,98	13,26	18,96	14,86	10,14	4,10	100,00
Nouvelle construction	18,98	18,98	13,76	17,59	15,13	11,06	4,50	100,00
Bâtiments à plusieurs logements	17,16	15,77	12,62	21,28	15,02	13,14	5,01	100,00
Bâtiments à plusieurs logements en bois	15,34	27,95	11,42	15,41	16,40	12,05	1,43	100,00
Maisons individuelles	24,06	22,71	15,22	3,84	20,16	6,95	7,06	100,00
Bâtiments administratifs	24,90	15,84	17,75	21,84	10,42	6,49	2,76	100,00
Halles industrielles	18,17	30,22	15,43	8,73	14,54	9,46	3,45	100,00
Rénovation, transformation	18,32	21,37	12,56	20,87	14,49	8,86	3,53	100,00
Bâtiments à plusieurs logements non Minergie	17,15	21,36	11,82	17,85	16,59	11,20	4,03	100,00
Bâtiments à plusieurs logements Minergie	48,93	12,51	6,28	25,18	2,45	0,39	4,26	100,00
Bâtiments administratifs	18,05	22,00	14,18	25,38	11,99	5,70	2,70	100,00
Génie civil	20,45	22,60	9,86	15,09	15,54	7,77	8,69	100,00
Construction de routes	20,45	22,60	9,86	15,09	15,54	7,77	8,69	100,00
Construction de passages inférieurs	20,45	22,60	9,86	15,09	15,54	7,77	8,69	100,00
Construction de parois antibruit	20,45	22,60	9,86	15,09	15,54	7,77	8,69	100,00

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

Annexe 7

Liste des branches de la statistique des prix
de la construction (octobre 2015=100)

TA7

N°	Libellé
1	Terrassements
2	Génie civil
3	Maçonnerie et béton armé
4	Chapes
5	Carrelages
6	Echafaudages
87	Charpente
88	Menuiserie (fenêtres)
9	Constructions métalliques
10	Ferblanterie
11	Couverture
12	Etanchéités
13	Plâtrerie
14	Peinture
15	Stores
84	Installations électriques maison d'habitation
85	Installations électriques immeuble de bureaux
17	Installations de chauffage
18	Installations de ventilation
89	Installations sanitaires
91	Aménagements de cuisines
22	Ascenseurs
23	Revêtements de sols
24	Nettoyage du bâtiment
25	Jardinage
28	Architecte
30	Ingénieur électricien
31	Ingénieur en chauffage et ventilation
32	Ingénieur sanitaire
34	Banques
35	Assurances
39	Façades
41	Revêtements de sols sans joints
43	Pilotage, ancrage
45	Ingénieur civil bâtiment
46	Ingénieur civil route
47	Ingénieur civil passage inférieur
48	Structures métalliques
49	Faux-planchers techniques
92	Parois anti-bruit
98	Faux-plafonds
99	Menuiserie courante

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

Annexe 8

Exemple de formulaire de relevé des prix de la statistique des prix de la construction

Soumission N° 1

Projet : **Avril 2016**

Terrassements

Montant net soumission **Fr.** TVA incl.

Nom :

Rue :

NP, lieu :

Téléphone :

Téléfax :

Responsable :

Lieu, date :

Signature :

Projet : Avril 2016
Enquête avril 2016

Page: 2
01.02.2016

Objet: PG, GP

Soumission N° 1

	Brut	Net
--	------	-----

Récapitulation par Contrat, Chapitre CAN

1 Terrassements

211 Fouilles et terrassements
Total

Conditions

Désignation	Total de la soumission	Révisé
Brut
Rabais % <u>.....</u>	<u>.....</u>
Sous-total 1
Escompte % <u>.....</u>	<u>.....</u>
Sous-total 2
TVA	8.00 % <u>.....</u>	<u>.....</u>
Net	<u>.....</u>	<u>.....</u>

Prix

Communiquez-nous les prix du marché (prix d'un contrat) calculés par votre entreprise pour un ouvrage situé dans votre région de domicile pendant la période de relevé.

Rabais supplémentaire si prix d'offre

Si vous n'êtes pas ou pas encore adjudicataire du chantier dont vous nous communiquez les prix, merci de nous indiquer ici le rabais supplémentaire (sur les prix bruts) que, en cas de négociation, vous auriez encore consenti pour obtenir les travaux

Marche à suivre

Ouvrez le fichier SIA 451 avec votre programme de gestion de chantier et complétez les chapitres CAN. Si vous ne disposez pas d'un logiciel de gestion de chantier, vous pouvez télécharger l'outil "Preis Editor" à partir de la home page de Messerli AG (link dans l'e-mail) afin de transformer le fichier SIA 451 en fichier texte et de pouvoir le compléter tout de même. Merci de nous retourner ensuite le fichier par e-mail à bap@bfs.admin.ch

Merci de votre collaboration et de nous avoir communiqué vos prix du marché !

Projet : Avril 2016
Enquête avril 2016

Page: 3
01.02.2016

Contrat: 1 CAN: 102 Conditions particulières F/15(V'16)

Soumission N° 1

1 Terrassements 102 Conditions particulières

000 Conditions générales

. Articles de réserve: les articles qui ne correspondent pas aux textes originaux du CAN ne seront introduits que dans les fenêtres de réserve prévues à cet effet et leur numéro sera précédé de la lettre R (voir "CAN Construction - Informations pour les utilisateurs", chiffre 6).

. Descriptif abrégé: descriptif dans lequel seules les deux premières lignes des articles et des sous-articles fermés sont imprimées. Dans tous les cas, ce sont les textes complets du CAN qui font foi (voir "CAN Construction - Informations pour les utilisateurs", chiffre 10).

100 Organigramme du maître d'ouvrage, données relatives à l'ouvrage, ampleur des travaux

Le sous-art. 000.200 indique quelles sont les définitions à prendre en considération.

130 Situation, affectation et description de l'ouvrage, ampleur des travaux

131 Désignation de l'ouvrage.

.100 Nous vous demandons les prix que vous avez offerts pour un ouvrage situé dans votre région de domicile pendant la période de relevé.

132 Lieu d'exécution.

.200 Situation de l'ouvrage, Localité :

* *

.300 Code postal :

**

.400 Type d'objet (par ex. villa, immeuble d'habitation, immeuble de bureaux, &) :

**

.500 Montant des travaux :

* *

.600 Date du contrat ou de l'offre
(jj.mm.aaaa) :

* *

.700 Contrat ou offre (merci de le préciser) :

* *

Projet : Avril 2016
Enquête avril 2016

Page: 4
01.02.2016

Contrat: 1 CAN: 211 Fouilles et terrassements F/11(V'16)

211 Fouilles et terrassements

000 Conditions générales

. Articles de réserve: les articles qui ne correspondent pas aux textes originaux du CAN ne seront introduits que dans les fenêtres de réserve prévues à cet effet et leur numéro sera précédé de la lettre R (voir "CAN Construction - Informations pour les utilisateurs", chiffre 6).

. Descriptif abrégé: descriptif dans lequel seules les deux premières lignes des articles et des sous-articles fermés sont imprimées. Dans tous les cas, ce sont les textes complets du CAN qui font foi (voir "CAN Construction - Informations pour les utilisateurs", chiffre 10).

200 Terre végétale et matériaux terreux

Pour les règles de rémunération, les dispositions de métré ainsi que pour les termes et définitions, les conditions de l'art. 000.200 sont appliquées.

210 Décapage à la machine de terre végétale (partie supérieure du sol) et de matériaux terreux (partie inférieure du sol)

212 Décapage en zone dégagée de la partie supérieure du sol, surfaces horizontales ou en pente jusqu'à 1:4.

.100 Métré: volume théorique.

.110 Y compris chargement direct sur moyens de transport ou mise en dépôt latéral.

.111 Epaisseur de couche jusqu'à m 0,20. :GP 100 m3

240 Mise en place, à la machine, de terre végétale et de matériaux terreux

241 Mise en place des couches de terre végétale et de matériaux terreux avec matériaux des dépôts latéraux ou matériaux d'apport.

.100 Talus et surfaces horizontales ou en pente jusqu'à 1:4.

.101 Terre végétale, épaisseur de couche jusqu'à m 0,30. :GP 500 m2

300 Excavations

Pour les règles de rémunération, les dispositions de métré ainsi que pour les termes et définitions, les conditions de l'art. 000.200 sont appliquées.

310 Excavation à la machine de fouilles en pleine masse

A reporter :

Projet : Avril 2016
Enquête avril 2016

Page: 5
01.02.2016

Contrat: 1 CAN: 211 Fouilles et terrassements F/11(V'16)

311	Excavation de fouilles à la machine, matériaux normalement exploitables; y compris chargement sur moyens de transport ou mise en dépôt latéral, ainsi que réglage des parois et des talus.					
	.100 Fouilles ouvertes. Métré: volume théorique.					
	.101 Profondeur d'excavation jusqu'à m 5,00.	:GP	1'500	m3
400	Stabilisations de talus et gabions					
	----- Pour les règles de rémunération, les dispositions de métré ainsi que pour les termes et définitions, les conditions de l'art. 000.200 sont appliquées.					
410	Protections de surfaces des talus					

411	Fourniture, pose, entretien, enlèvement et élimination de feuilles de plastique, y compris matériel de fixation.					
	.100 Feuilles de plastique non armées.					
	.110 Talus et surfaces horizontales ou en pente jusqu'à 1:4.					
	.111 Epaisseur de feuille mm 0,15 à 0,25.	:GP	250	m2
500	Fournitures des matériaux					
	----- Pour les règles de rémunération, les dispositions de métré ainsi que pour les termes et définitions, les conditions de l'art. 000.200 sont appliquées.					
510	Terre végétale, matériaux terreux et matériaux de remblai					

511	Fourniture à pied d'oeuvre ou au dépôt provisoire, de terre végétale et de matériaux terreux non dégradés, y compris déchargement.					
	.100 Méré: volume foisonné.					
	.101 Terre végétale.	:GP	25	m3
520	Granulats pour grave non traitée, pour grave traitée aux liants hydrauliques, pour béton et pour asphalte					

521	Fourniture à pied d'oeuvre ou au dépôt provisoire de granulats naturels, y compris déchargement.					
	.100 Métré: volume théorique.					
	.110 Granulats pour grave non traitée selon norme SN 670 119-NA.					
	.112 Gravier pour grave 4/8.	:GP	25	m3
	A reporter :				

Projet : Avril 2016
Enquête avril 2016

Page: 6
01.02.2016

Contrat: 1 CAN: 211 Fouilles et terrassements F/11(V'16)

600	Construction de remblais et de structures de soutènement				
	Pour les règles de rémunération, les dispositions de métré ainsi que pour les termes et définitions, les conditions de l'art. 000.200 sont appliquées.				
660	Géosynthétiques				
661	Fourniture et pose de géosynthétiques avec fonctions de séparation, filtration ou drainage. Exigences dans la remarque préliminaire 660.100. Mode de pose et chevauchement selon indications du fournisseur. Métré: surface recouverte.				
	.001 Fonction de séparation. Masse surfacique min. g/m2 200	:GP	300	m2
680	Remblais				
681	Remblayage avec matériaux en dépôt latéral ou matériaux d'apport, nettoyage des places de dépôt non compris.				
	.100 A la machine.				
	.110 Métré: volume théorique.				
	.111 Matériaux à partir du dépôt de chantier.	:GP	700	m3
684	Couches de fondation et couches de gravier.				
	.300 Construction de couches de fondation sur plate-forme portante, y compris compactage. Fourniture des matériaux non comprise.				
	.310 A la machine. Horizontale ou en pente jusqu'à 1:4. Métré: volume théorique.				
	.312 Epaisseur de couche m 0,26 à 0,30.	:GP	25	m3
700	Transports et stockage				
	Pour les règles de rémunération, les dispositions de métré ainsi que pour les termes et définitions, les conditions de l'art. 000.200 sont appliquées.				
710	Transports, volume théorique				
711	Transports à l'intérieur et à l'extérieur du chantier, volume théorique. Déchargement compris.				
	.100 Au lieu de déchargement du maître d'ouvrage.				
	.110 Taxes de dépôt non comprises (1).				
	A reporter :			

Projet : Avril 2016
Enquête avril 2016

Page: 7
01.02.2016

Contrat: 1 CAN: 211 Fouilles et terrassements F/11(V'16)

711.113	Distance m 101 à 200.	:GP	1'500	m3
	.120 Taxes de dépôt non comprises (2).					
.122	Distance m 15'000 bis 20'000	:GP	800	m3
750	Taxes					
752	Taxes ou frais pour stockage ou remise des matériaux au dépôt, mise en place au dépôt non comprise.					
.100	Au dépôt de l'entrepreneur.					
.110	Matériaux non dégradés. Métré: volume théorique.					
.113	Matériaux d'excavation. Conc. art. 711.122	:GP	800	m3
211	Total Fouilles et terrassements				

Annexe 9

Exemple de calcul de l'indice des prix de la construction

Les explications et tableaux qui suivent et les formules mathématiques qui leur sont liées ont pour but de donner une vue d'ensemble des différents niveaux de calcul et d'agrégation de l'indice des prix de la construction. Afin d'illustrer clairement cette démarche, un exemple hypothétique et simplifié a été établi ci-après. Dans l'exemple, la base de l'indice est octobre 2015 (indice=100).

Les abréviations utilisées dans les formules mathématiques sont les suivantes:

- b : Prestation relevée (avec son unité standard et sa ou ses quantités standards)
- B : Nombre de prestations relevées
- t : Période de relevé actuelle (celle à laquelle se fait le calcul)
- $t-1$: Période de relevé précédant la période actuelle
- t_0 : Période de base (celle à laquelle les indices sont fixés = 100)
- r : Période de référence de la pondération (antérieure à la période de base)
- R : Région
- p : Prix de la prestation
- I : Indice calculé
- f : Annonce de prix de la prestation b dans la région R
- F : Nombre total d'annonces de prix de la prestation b dans la région R
- o : Type d'objet de construction
- O : Nombre total de types d'objet de construction
- g : Coefficient de pondération
- C : Total de la construction

Point de départ: liste des prix individuels

Lors de cette première phase, pour chaque période t , les prix individuels p sont relevés pour une prestation définie b dans une région:

$$p_b^t$$

Exemple:

Prestations relevées b	Prix individuel p_b^t		
	Oct. 15 = t_0	Avr. 16	Oct. 16
Prestation 1	fr. 72.–	fr. 72.–	fr. 72.–
Prestation 1	fr. 88.–	fr. 84.–	fr. 85.–
Prestation 1	fr. 84.–	fr. 82.–	fr. 86.–

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

Etape 1: Agrégation de base

L'indice élémentaire

Les prix reçus sont alors transformés pour devenir l'indice élémentaire d'une prestation déterminée pour un fournisseur dans une région. C'est-à-dire que l'on commence par calculer, pour chacun des fournisseurs de données, l'indice particulier de chaque prestation. L'indice élémentaire de la prestation b pour une période t se définit ainsi:

$$I_b^t = \frac{p_b^t}{p_b^{t_0}} \times 100$$

L'indice par prestation et par région

Ensuite, l'agrégation des différentes relations de base (indices élémentaires¹) appartenant à une région est effectuée avec la moyenne géométrique non pondérée pour obtenir un indice par prestation b et par région R pour une période t :

$$I_{bR}^t = \left[\prod_{f=1}^F (I_b^t) \right]^{\frac{1}{F}}$$

Exemple:

Prestations relevées b	Prix individuel p_b^t			Indice élémentaire I_b^t		
	Oct. 15= t_0	Avr. 16	Oct. 16	Oct. 15= t_0	Avr. 16	Oct. 16
Prestation 1	72.–	72.–	72.–	100,00	100,00	100,00
Prestation 1	88.–	84.–	85.–	100,00	95,45	96,59
Prestation 1	84.–	82.–	86.–	100,00	97,62	102,38
Indice de la prestation I_{bR}^t				100,00	97,67	99,63

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

¹ Dans un calcul réel, les formules seront plus complexes. En effet, pour une période de relevé, certains indices élémentaires peuvent disparaître et, vice-versa, certains nouveaux faire leur apparition (par exemple lors d'un changement de fournisseur de données).

Etape 2: Agrégations supérieures

Les positions d'indice font l'objet de différentes agrégations supérieures.

Agrégation des indices par type d'objet de construction et par région

A ce niveau, les différents indices de prestations sont agrégés au moyen d'une moyenne arithmétique pondérée selon l'importance de chaque prestation dans la région et le type d'objet considéré. On obtient ainsi l'indice partiel de chaque type d'objet dans chaque région. L'indice du type d'objet de construction o de la région R , pour une période t est:

$$I_{Ro}^t = \sum_{b=1}^B [g_{bRo}^r I_{bR}^t]$$

où g_{bRo}^r est le poids de la prestation b dans le type d'objet o dans la région R durant la période de référence r de la pondération.

Exemple:

Prestations relevées b	Pondération des prestations g_{bRo}^r	Indice de prestation I_{bR}^t		
		Oct. 15=t ₀	Avr. 16	Oct. 16
Prestation 1	30%	100,00	97,67	99,63
Prestation 2	60%	100,00	103,25	104,12
Prestation 3	10%	100,00	101,03	101,54
	100%			
		Indice régional du type d'objet de construction I_{Ro}^t (moyenne pondérée)		
		100,00	101,35	102,52

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

Agrégation des indices des types d'objet de construction en indices de la construction régionaux

Ce niveau agrège les indices des différents types d'objet de construction en indices de la construction régionaux. L'indice de la construction C pour la région R , pour la période t s'écrit:

$$I_{CR}^t = \sum_{o=1}^O [g_{Ro}^r I_{Ro}^t]$$

où g_{Ro}^r = coefficient de pondération du type d'objet o dans la région R durant la période de référence r .

Exemple:

Type d'objet de construction o	Pondération régionale g_{Ro}^r	Indice régional I_{Ro}^t		
		Oct. 15=t ₀	Avril 16	Octobre 16
Type 1	35%	100,00	101,35	102,52
Type 2	20%	100,00	104,11	104,55
Type 3	45%	100,00	98,54	100,12
	100%			
		Indice régional de la construction I_{CR}^t (moyenne pondérée)		
		100,00	100,64	101,85

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

Agrégation des indices de la construction régionaux en indice national

Finalement les divers indices de la construction régionaux sont agrégés selon le poids des régions pour obtenir l'indice total de la construction suisse. L'indice total de la construction pour la Suisse est:

$$I_{tot}^t = \sum_{R=1}^7 [g_R^r I_{CR}^t]$$

où g_R^r = coefficient de pondération de la région R durant la période de référence r .

Exemple:

Région R	Pondération des régions g_R^r	Indice total de la construction pour la région R I_{CR}^t		
		Oct. 15=t ₀	Avr. 16	Oct. 16
Région 1	20 %	100,00	100,64	101,85
Région 2	45 %	100,00	102,84	103,08
Région 3	35 %	100,00	100,57	100,79
	100%			
		Indice total de la construction pour la Suisse I_{tot}^t (moyenne pondérée)		
		100,00	101,61	102,03

Source: OFS – PCO

© OFS 2016

Annexe 10

Liste des éléments calculés Bâtiment

B. Travaux préparatoires

- B6. Excavation
- B6. Remblayage
- B8. Echafaudage de façade

C. Gros oeuvre

- C1.1. Canalisation en polyéthylène TPE
- C1.1. Canalisation (drains) en PVC, D-PVC-U
- C1.3. Fondations isolées pour piliers
- C1.5. Radier avec couche de fondation
- C2.1. Mur en béton armé
- C2.1. Mur en briques terre cuite MB et MBD
- C2.1. Eléments de parois en ossature bois
- C2.2. Mur en briques de terre cuite MB et MBD
- C3.2. Piliers en béton armé
- C4.1. Planchers en éléments massifs
- C4.1. Plancher en éléments à solives cachées
- C4.1. Dalle plane, horizontale en béton armé
- C4.2. Escalier en béton armé, 2 volées rectilignes, 1 palier intermédiaire
- C4.4. Construction toiture, toit à un pan
- C4.4. Construction toiture, toit à deux pans
- C4.4. Construction toiture, dalle plane, horizontale en béton armé

D. Installations

- D. Descriptif, installations électriques, bâtiment administratif
- D. Descriptif, installations de ventilation, bâtiment administratif
- D. Descriptif, installations, bâtiment à 9 logements avec un haut standard
- D1. Installations électriques, bâtiment administratif
- D1. Installations électriques, bâtiment à plusieurs logements
- D5.2. Production de chaleur, chaudière avec brûleur pour combustion de mazout, bâtiment à plusieurs logements
- D5.2. Production de chaleur, pompes à chaleur avec sonde géothermique, bâtiment à plusieurs logements
- D5.4. Emission de chaleur par corps de chauffe, bâtiment à plusieurs logements
- D5.4. Emission de chaleur par chauffage au sol, bâtiment à plusieurs logements
- D7. Installations de ventilation, bâtiment administratif
- D7. Installations de ventilation VAC (Minergie®), bâtiment à plusieurs logements
- D8.1. Appareils sanitaires courants, baignoire, bâtiment à plusieurs logements
- D8.1. Appareils sanitaires courants, receveur de douche, bâtiment à plusieurs logements
- D8.1. Appareils sanitaires courants, lavabo double, bâtiment à plusieurs logements
- D8.1. Appareils sanitaires courants, lavabo simple, bâtiment à plusieurs logements

- D8.1. Appareils sanitaires courants, lave-mains simple, bâtiment à plusieurs logements
- D8.1. Appareils sanitaires courants, WC, bâtiment à plusieurs logements
- D8.1. Appareils sanitaires courants, bac à laver, bâtiment à plusieurs logements
- D8.1. Appareils sanitaires courants, machine à laver le linge, tumbler / séchoir, bâtiment à plusieurs logements
- D8.2. Installations sanitaires, bâtiment à plusieurs logements
- D.9. Ascenseur

E. Revêtements de façades et de murs contre terre

- E2.2. Isolation périphérique thermique, crépie
- E2.3. Bardage en bois, ventilé
- E2.3. Bardage en plaques fibres-ciment, ventilé
- E3.1. Fenêtres en bois à 1 partie, à 1 vantail
- E3.1. Fenêtres en bois-métal à 1 partie, à 2 vantaux
- E3.1. Portes-fenêtres en matière synthétique à 1 partie, à 2 vantaux
- E3.1. Fenêtres en aluminium vitre posée à même le cadre, à 1 partie
- E3.1. Fenêtres en matière synthétique pour rénovation à 1 partie, à 2 vantaux
- E3.1. Fenêtres coulissantes à levage en matière synthétique-métal
- E3.1. Tablettes extérieures de fenêtres, en métal
- E3.2. Porte d'entrée d'immeuble en bois, étanche à l'eau, à 1 vantail
- E3.2. Portes d'entrée d'immeuble en bois, à l'abri des intempéries, à 1 vantail
- E3.3. Volets roulants en aluminium
- E3.3. Stores à lamelles en aluminium

F. Toitures

- F1.2. Etanchéité en bitume polymère, 2 couches
- F1.2. Etanchéité en matière synthétique, 1 couche
- F1.3. Toit à deux pans, couverture en tuiles à emboîtement plates en terre cuite, CrNi
- F1.3. Toit à deux pans, couverture en tuiles à emboîtement plates en terre cuite, cuivre
- F1.3. Toit à un pan, couverture en bandes de tôle, CrNi
- F1.3. Toit à un pan, couverture en bandes de tôle, cuivre
- F1.3. Toit à deux pans, couverture en plaques de fibres-ciment ondulées, CrNi
- F1.3. Toit à deux pans, couverture en plaques de fibres-ciment ondulées, cuivre

G. Aménagements intérieurs

- G1.1. Cloison légère en plaques de plâtre cartonné
- G1.1. Paroi d'installations en plaques de plâtre cartonné
- G1.1. Cloisons de cabines
- G1.4. Portes sur cadre, faux-cadre et embrasure, à 1 vantail
- G1.4. Portes sur huisserie métallique, à 1 vantail
- G1.4. Porte sur cadre, à 1 vantail, EI 30
- G1.4. Porte en acier, à 1 vantail
- G1.4. Portes en acier, à 1 vantail, EI 30

- G2.1. Chapes flottantes
- G2.1. Chapes flottantes, petite quantité
- G2.1. Chapes flottantes, pour chauffage par le sol
- G2.1. Chapes flottantes, pour chauffage par le sol, petite quantité
- G2.2. Revêtement en béton dur
- G2.2. Revêtement à base de résines synthétiques
- G2.2. Revêtement en linoléum
- G2.2. Revêtement en parquet collé, avec traitement de surface ultérieur
- G2.2. Revêtement en parquet collé, fini
- G3.2. Ragréage, papier ingrains, dispersion 2 applications
- G3.2. Enduit monocouche, dispersion 2 applications
- G4.2. Enduit lissé monocouche, dispersion 2 applications
- G4.2. Plafond suspendu en métal (tôle d'acier zingué)
- G4.2. Plafond suspendu en métal (aluminium laqué)
- G4.2. Plafond suspendu en bois
- G4.2. Plafond suspendu en panneaux de plâtre cartoné
- G4.2. Plafond suspendu en panneaux de plâtre cartoné, perforé, avec isolation acoustique
- G5.1. Armoire (placard)
- G5.2. Cuisine domestique en L

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Economie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Energie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Protection sociale
- 14 Santé
- 15 Education et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A5/6 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail Statistique suisse est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).
www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?

Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.
www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive

La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats.
www.stattab.bfs.admin.ch

Stat@tlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 3 000 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.
www.statatlas-suisse.admin.ch

SwissStats: des statistiques à exporter



Cette sélection de publications numériques populaires au contenu interactif pour tablettes est disponible sur Apple App Store et Google Play Store. L'application est régulièrement mise à jour et complétée.

Pour plus d'informations

Service de renseignements statistiques de l'OFS

058 463 60 11, info@bfs.admin.ch

La présente publication offre une vue d'ensemble des bases méthodologiques de la statistique des prix de la construction (base octobre 2015=100). Elle décrit entre autres:

- le système des prix de la construction
- la révision d'octobre 2015
- les types d'objet;
- le panier-type
- la régionalisation de la statistique
- les pondérations
- le système de relevé de prix
- la méthode de calcul

Commandes d'imprimés

Tél. 058 463 60 60

Fax 058 463 60 61

order@bfs.admin.ch

Prix

fr. 14.– (TVA excl.)

Téléchargement

www.statistique.ch (gratuit)

Numéro OFS

623-1501

ISBN

978-3-303-05750-6

La statistique www.la-statistique-compte.ch
compte pour vous.